



**AVIGNON
UNIVERSITÉ**

BILAN SOCIAL

2017

Avignon Université

Sommaire p.3

Partie 1 p.5

Le PLAFOND d'EMPLOIS et les EFFECTIFS

- 1. Le plafond d'emplois p.6**
 - 1.1. Plafond global des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) p.6
 - 1.2. Répartition des emplois par catégorie p.6
 - 2. La consommation d'emplois en ETPT p.6**
 - 3. Les effectifs enseignants p.8**
 - 3.1. Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et contractuels) p.8
 - Répartition des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU p.9
 - Répartition des effectifs d'enseignants premier et second degré par discipline p.10
 - 3.2. Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services p.11
 - 3.3. Répartition des étudiants dans les composantes p.11
 - 3.4. Encadrement des étudiants dans les composantes p.12
 - 4. Les effectifs BIATSS p.13**
 - 4.1. Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) p.13
 - 4.2. Répartition des effectifs BIATSS par composantes et services p.15
 - 4.3. Répartition des effectifs des Services Centraux p.16
 - 4.4. Répartition et encadrement des étudiants dans les composantes p.17
 - 5. La démographie p.18**
 - 5.1. Répartition par âge p.18
 - Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge p.18
 - Répartition des effectifs BIATSS par classe d'âge p.19
 - 5.2. Répartition par sexe p.19
 - Évolution de la répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par sexe p.20
 - Évolution de la répartition des effectifs BIATSS par sexe p.20
 - Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) par catégorie et par sexe p.22
 - 5.3. Pyramide des âges des personnels p.23
- Zoom sur les cinq dernières années : 2013 – 2017 p.24

Partie 2 p.25

Les MOUVEMENTS et PROMOTIONS

- 1. Les recrutements p.26**
 - 1.1. Le recrutement des Enseignants et Enseignants-chercheurs p.26
 - 1.2. Le recrutement des personnels BIATSS p.26
- 2. Les mouvements p.27**
 - 2.1. Les départs dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs p.27
 - Délégations et CRCT chez les Enseignants-chercheurs p.27
 - 2.2. Les départs dans les effectifs BIATSS p.28
 - Age moyen de départ à la retraite p.29
- 3. Les promotions p.30**
 - 3.1. Les promotions des Enseignants et Enseignants-chercheurs p.30
 - 3.2. Les promotions des BIATSS p.30

Partie 3 p.32

Les REMUNERATIONS

- 1. La masse salariale p.33**
 - 1.1. Répartition de la masse salariale par type de rémunération p.33
 - 1.2. Répartition de la masse salariale par type de personnel p.33
 - 1.3. Répartition de la masse salariale soumise aux plafonds par budget p.35
 - 1.4. Coûts totaux chargés moyens par corps p.35

2. Les salaires et primes	p.36
→ La grille des rémunérations principales au 31/12/2017	p.36
2.1. Répartition des salaires moyens des agents titulaires	p.38
2.2. Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs	p.41
2.3. Indemnités de formation continue	p.41
2.4. Répartition des primes des personnels BIATSS	p.42
→ Répartition de la NBI	p.44
2.5. Les heures complémentaires d'enseignement	p.45
→ Les vacances administratives et techniques	p.45
Partie 4	p.46
La FORMATION	
1. Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)	p.47
2. Les actions de formation PUF	p.47
2.1. Évolution des actions de formation	p.47
2.2. Répartition des actions de formation	p.48
3. Répartition des stagiaires inscrits par catégorie	p.48
4. Les actions de formations hors PUF	p.50
Partie 5	p.51
Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE	
1. La médecine de prévention	p.52
2. La situation de handicap	p.53
3. Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité	p.54
4. Risques professionnels	p.55
5. Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS	p.56
6. La quotité de travail	p.57
6.1. Les personnels enseignants à temps partiel	p.57
6.2. Les personnels BIATSS à temps partiel	p.57
7. Répartition des congés parentaux	p.58
Partie 6	p.60
Le DIALOGUE SOCIAL	
1. Réunions des instances de l'Établissement	p.61
2. Composition et parité des instances de l'Établissement	p.61
3. Relations professionnelles	p.62
Partie 7	p.63
L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE	
1. L'action culturelle et sportive	p.64
2. L'action sociale	p.65
2.1. Accompagnement social de la vie professionnelle	p.65
2.2. Soutien social à la vie personnelle et familiale	p.65
2.3. Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)	p.67
GLOSSAIRE	p.68
ANNEXES	p.71

Partie 1

Le PLAFOND d'EMPLOIS et les EFFECTIFS

1 Le plafond d'emplois

1.1 Plafond global des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)

Avant le 1er janvier 2010, date d'accès de l'UAPV aux Responsabilités et Compétences Élargies, l'Établissement recevait une délégation d'emplois du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche où chaque emploi d'enseignant et de BIATSS était clairement identifié dans un stock numéroté.

Depuis le passage aux RCE, le Ministère ne délègue plus les emplois mais notifie un plafond d'emplois lié à une masse salariale annuelle. Le plafond d'emplois Etat notifié par le Ministère est égal à 630 ETPT. Par décision du Conseil d'Administration, l'État autorise à augmenter ce plafond d'emplois par des emplois financés sur ressources propres, dans la limite du plafond global de masse salariale.

Au 31 décembre 2017, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse disposait d'un plafond global d'emplois égal à 680 ETPT, voté par le Conseil d'Administration.

Nature des emplois	ETPT
Plafond d'emplois État	585
Plafond d'emplois Ressources propres	95
TOTAL plafond global d'emplois	680

1.2 Répartition des emplois par catégorie

Enseignants et Enseignants-chercheurs	ETPT
Titulaires	277
Contractuels	114
Sous-Total	391

BIATSS	ETPT
Titulaires	227
Contractuels	62
Sous-Total	289

TOTAL plafond d'emplois	680
--------------------------------	------------

2 La consommation d'emplois en ETPT

Pour établir la consommation annuelle des emplois, un suivi mensuel en ETPT est effectué afin de tenir compte du nombre de personnels, de leur quotité de travail et la durée sur l'année.

L'écart correspond à la différence entre le plafond et la consommation moyenne annuelle.

Plafond État	Total moyen annuel 2017	Plafond 2017	Écart 2017	Total moyen annuel 2016	Plafond 2016
Enseignants-chercheurs et assimilés	271,7			274,3	
Enseignants du second degré et premier degré	46,8			51,7	
Personnels administratifs gagés	21,0			19,5	
Personnels administratifs, techniques et de service	174,0			174,2	
Personnels des bibliothèques et des musées	22,8			24,2	
Personnels d'encadrement *	11,1			11,7	
Total plafond État	547,40	585,00	-37,60	555,60	593,00

Plafond Ressources Propres	Total moyen annuel 2016	Plafond 2017	Écart 2017	Total moyen annuel 2016	Plafond 2016
Enseignants-chercheurs et assimilés	24,0			22,3	
Enseignants du second degré	12,0			7,2	
Personnels administratifs, techniques et de service	70,9			64,2	
Total plafond Ressources Propres	106,90	95,00	11,90	93,70	87,00
Total ETPT	654,30	680,00	-25,70	649,30	680,00

* Personnels d'encadrement : regroupe les emplois fonctionnels et certains corps de direction : Directeur Général des Services, Agent comptable, Administrateurs et IGR

Les ETPT diffèrent des effectifs (comptabilisés en personnes physiques) car ils prennent en compte la quotité de travail et la durée du recrutement sur l'année civile

3 Les effectifs enseignants

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse compte au total 672 agents titulaires et contractuels dont 360 personnels enseignants et 312 personnels BIATSS.

Les effectifs représentent une photographie à un instant donné de la population « occupée et affectée » et ne prennent pas en compte les disponibilités, congés parentaux et congés longue durée.

3.1 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et contractuels)

Parmi les 360 personnels enseignants que compte l'UAPV, 60,3% sont des enseignants-chercheurs. Les enseignants (second degré et premier degré) représentent 12,5% de la population. La part des enseignants contractuels représente quant à elle 27,2%.

Population	Sous-total 2017	Corps	2017	2016	2015	Variation 2015/2017
Enseignants chercheurs	217	PR	50	56	60	-10
		MCF	167	172	166	1
Enseignants	45	PRAG	28	31	32	-4
		PRCE	10	10	12	-2
		EPS	5	5	4	1
		PLP	1	1	1	0
		Ens. 1er degré	1	1	1	0
Total personnels titulaires			262	276	276	-14

Contrats	2017	2016	2015	Variation 2015/2017
ATER	11	12	14	-3
Lecteurs / Maîtres langues	5	5	5	0
Doctorants contractuels*	52	54	51	1
Associés PAST et MAST	9	9	9	0
Enseignants contractuels (LRU, FLE, post-docs)	21	16	8	13
Total personnels contractuels	98	96	87	11

(*) Au 31/12/2017 sur les 52 contrats doctoraux en cours, 27 ont un financement ministériel, 17 ont un financement régional, 6 bourses sont financées par la fondation universitaire et 2 sont financées par des Écoles Normales Supérieures.

	2017	2016	2015	Variation 2015/2017
Effectifs totaux personnels Enseignants	360	372	363	-3

→ Répartition et part des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs titulaires par population

A l'UAPV, la part des enseignants-chercheurs se compose majoritairement des Maîtres de conférences pour 63,7% contre 19,1% pour les Professeurs des Universités. Ces chiffres ne reflètent pas la tendance au niveau national où la part des Maîtres de conférences représente 54,6% des effectifs contre 24,6% pour les Professeurs.

Population	Répartition UAPV	Répartition des enseignants du supérieur au niveau national
PR	19,1%	24,6%
MCF	63,7%	54,6%
Enseignants 2 nd degré	17,2%	20,9%
TOTAL	100%	100%

→ Répartition des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU

La section CNU correspond à la discipline d'enseignement et/ou de recherche pour les enseignants du supérieur relevant d'une nomenclature nationale.

Secteur disciplinaire	Groupe	Code	Section CNU	PR	MCF	TOTAL 2017	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Droit, économie et gestion	1	01	Droit privé et sciences criminelles	1	5	6	8	9
		02	Droit public		4	4	6	4
		03	Histoire du droit et des institutions		1	1	1	1
		04	Science politique		3	3	3	3
	2	05	Sciences économiques	1	3	4	4	4
		06	Sciences de gestion		6	6	6	7
Lettres et sciences humaines	3	07	Sciences du langage	1	3	4	4	4
		08	Langues et littératures anciennes		2	2	2	2
		09	Langues et littératures françaises	2	5	7	7	6
		10	Littératures comparées		1	1	1	2
		11	Langues et littératures anglaises	2	9	11	11	11
		12	Langues et littératures germaniques		1	1	1	1
	4	14	Langues et littératures romanes		9	9	11	12
		18	Architecture, arts appliqués, arts plastiques	1		1	1	1
		21	Histoire civilisations mondes anciens	3	4	7	7	7
		22	Histoire et civilisations mondes mod/cont	3	5	8	8	7
Sciences	5	23	Géographie physique humaine éco rég	4	6	10	11	12
		24	Aménagement de l'espace urbanisme		2	2	2	2
		25	Mathématiques	3	5	8	8	8
	7	26	Mathématiques appliquées et appl math	3	8	11	12	12
		27	Informatique	5	19	24	26	26
	8	31	Chimie théorique physique analytique		2	2	2	2
		32	Chimie organique minérale industrielle	4	9	13	13	13
	9	35	Structure et évolution de la terre planètes	1	3	4	4	4
		36	Terre solide géodynamique enveloppes sup	2	4	6	6	6
		60	Mécanique génie mécanique génie civil	2	8	10	10	10
	10	61	Génie informatique automatique trait.signal		3	3	3	3
		63	Génie électrique électronique photonique	1	1	2	2	1
		64	Biochimie biologie moléculaire	1		1	1	1
		65	Biologie cellulaire		5	5	5	5
66		Physiologie	2	8	10	10	10	
12	67	Biologie des populations et écologie		2	2	2	2	
	68	Biologie des organismes	4	5	9	9	8	
	70	Sciences de l'éducation		1	1	1	1	
Pluri-disciplinaire	12	71	Sciences de l'information communication	2	11	13	14	13
		74	Sciences tech. activités phys. sportives	2	4	6	6	6
		Total			50	167	217	228

→ Répartition des effectifs d'Enseignants premier et second degré par discipline

Discipline	Libellé	PRAG	PRCE	Professeur EPS	PLP	TOTAL 2017	TOTAL 2016	TOTAL 2015
0202	Lettres modernes		2			2	2	3
0421	Allemand	1				1	1	1
0422	Anglais	8	4		1	13	13	13
0426	Espagnol	2				2	2	2
0429	Italien	1				1	1	1
1100	Sciences économiques et sociales	1	1			2	2	3
1300	Mathématiques	6				6	6	6
1500	Physiques - chimie		1			1	1	0
1510	Sciences Physiques / Physique appliquée	2				2	2	2
1600	Sciences et vie de la terre	1				1	1	2
1900	Education physique et sportive	3		5		8	8	8
4010	Sciences techniques industrielles					0	1	1
7100	Biochimie génie biologie	1	1			2	2	2
8010	Économie gestion	1	1			2	4	4
8035	Économie gestion option Comm et Org	1				1	1	0
8050	Économie et gestion option communication, organisation, GRH					0	0	1
-	Sciences de l'éducation / psychologie (enseignant du 1er degré sur poste PRCE)		1			1	1	1
Total		28	11	5	1	45	48	50

3.2 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017
UFR-ip Sciences Technologies Santé	113	116	114	41	45	45	154
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	42	44	43	25	22	18	67
UFR-ip Arts Lettres et Langues	47	50	51	10	10	10	57
UFR-ip Droit Économie Gestion	22	26	26	13	13	8	35
<i>Sous-total 3 UFR-ip centre ville</i>	<i>111</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	<i>48</i>	<i>45</i>	<i>36</i>	<i>159</i>
Sous-total UFR-ip	224	236	234	89	90	81	313
Institut Universitaire de Technologie	33	35	36	5	2	2	38
Sce Univ. Activités Physiques Sportives	3	3	3				3
Service de la formation tout au long de la vie	1	1	1	1	1	1	2
Maison de l'international	1	1	2	3	3	3	4
Total	262	276	276	98	96	87	360

3.3 Répartition des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs étudiants inscrits (*)	Répartition des effectifs étudiants de l'UAPV	Répartition des effectifs étudiants des universités françaises	Effectifs étudiants inscrits 2016	Effectifs étudiants inscrits 2015
UFR-ip Sciences Technologies Santé	2 049	29,7%	40,4%	2 135	2 037
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	1 014	14,7%	31,9%	1 001	1 137
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1 380	20,0%		1 382	1 425
UFR-ip Droit Économie Gestion	1 961	28,4%	27,7%	2 018	1 954
Institut Universitaire de Technologie	504	7,3%	-	512	469
Total	6 908	100%	100%	7 048	7 022

(*) Les effectifs étudiants inscrits concernent l'année universitaire 2017/2018 et sont observés au 15/01/2018, date de remontée SISE au ministère. Cette valeur ne tient pas compte des inscriptions intervenues entre cette date et la fin de l'année universitaire.

3.4 Encadrement des étudiants dans les composantes

Le taux d'encadrement est une variable qui mesure le nombre d'enseignants pour cent étudiants. En moyenne, sur l'ensemble de la population de l'UAPV, le taux d'encadrement des étudiants est très proche de la moyenne nationale.

Composantes / Services	Effectifs enseignants hors vacataires d'enseignement	Effectifs étudiants inscrits	Taux d'encadrement UAPV (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)	Répartition par disciplines – encadrement national	Moyenne nationale taux d'encadrement (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)
UFR-ip Sciences Technologies Santé	154	2 049	7,5	Sciences - santé	6,9
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	67	1 014	6,6	Lettres et sciences humaines	5,1
UFR-ip Arts Lettres et Langues	57	1 380	4,1		
UFR-ip Droit Économie Gestion	35	1 961	1,8	Droit économie AES	2,7
Institut Universitaire de Technologie	38	504	7,5	-	-
Total enseignants (UFR-ip+autres services)	360	6 908	5,21	Total	5,16

→ Nombre d'étudiants par enseignant dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs enseignants	Effectifs étudiants inscrits	Nombre d'étudiants par enseignant UAPV	Répartition par disciplines – encadrement national	Nombre d'étudiants des universités par enseignant au niveau national
UFR-ip Sciences Technologies Santé	154	2 049	13,3	Sciences - santé	14,6
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	67	1 014	15,1	Lettres et sciences humaines	19,6
UFR-ip Arts Lettres et Langues	57	1 380	24,2		
UFR-ip Droit Économie Gestion	35	1 961	56,0	Droit économie AES	36,6
Institut Universitaire de Technologie	38	504	13,3	-	-
Total enseignants (UFR-ip+autres services)	360	6 908	19,2	Total	19,4

4 Les effectifs BIATSS

4.1 Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels)

En comparant les données ministérielles avec les effectifs de l'UAPV, on constate que la part des personnels ITRF est sous représentée dans notre Université : elle correspond à 59% de l'ensemble des personnels BIATSS contre 69,6% au niveau national. C'est la tendance inverse pour les personnels de l'AENES : leur proportion est de 30% à l'UAPV contre 23% au niveau national. Pour les personnels des Bibliothèques la part de l'UAPV représente 11% contre 7,4% au niveau national.

Population	Sous-total 2017	Corps	2017	2016	2015	Variation 2015/2017
Emplois fonctionnels	4	Secrétaire GEPEs	1	1	1	0
		Agent comptable	1	1	1	0
		Administrateur	2	2	2	0
AENES	71	AAE	9	10	10	-1
		SAENES	18	19	21	-3
		ADJENES	44	44	43	1
ITRF	136	IGR	6	7	7	-1
		IGE	34	34	32	2
		ASI	8	8	7	1
		TECH	36	37	35	1
		ATRF	52	50	47	5
Bibliothèques	25	Conservateur	5	5	5	0
		Bibliothécaire	3	4	5	-2
		BIBAS	8	8	7	1
		Magasinier	9	9	9	0
Total personnels titulaires			236	239	232	4

A l'UAPV, la filière **AENES** est composée de 62 % d'adjoints administratifs contre 55,5% au niveau national. 25,3 % sont en catégorie B dans le corps des secrétaires (27,2 % au niveau national). La catégorie A représente 12,7 % des effectifs de cette filière à l'UAPV (17,3% au niveau national).

Au niveau national, la filière **ITRF** est composée de 39,5% d'adjoints techniques (38,2% au niveau local) et 26 % des effectifs nationaux appartiennent au corps des techniciens (26,5% à l'UAPV). La catégorie A représente 34,6% des effectifs nationaux de cette filière (35,3% à l'UAPV) avec 6,1% d'IGR (4,4% à l'UAPV), 19,3% d'IGE (25% à l'UAPV) et 9,1% d'ASI (5,9% à l'UAPV).

Quant aux personnels des **Bibliothèques**, au niveau national 29,9% sont de catégorie A (32% au niveau local). La proportion des personnels de catégorie B est de 32% à l'UAPV contre 31,6% au niveau national. Enfin, la part des magasiniers (catégorie C) est de 38,5% au niveau national et s'élève à 36% pour notre Etablissement.

Catégorie BIATSS titulaires	Part UAPV	2017	2016	2015	Variation 2015/2017
A	29,2%	69	72	70	-1
B	26,3%	62	64	63	-1
C	44,5%	105	103	99	6

Au niveau de la répartition par catégorie des personnels BIATSS titulaires, la part des personnels de catégorie A de l'UAPV est inférieure à celle au niveau national qui représente 30,3%. C'est la même tendance pour la part des personnels de catégorie B de l'UAPV qui est légèrement inférieure au niveau national, représentant 26,7%. C'est la tendance inverse pour la catégorie C de l'UAPV qui est supérieure à la part au niveau national qui représente 43% des effectifs BIATSS.

Eq. Cat.	Sous-total 2016	Contrats	2017	2016	2015	Variation 2015/2017
A	27	CDI	1	2	3	-2
		CDD	18	15	17	1
		Recherche	8	6	6	2
B	19	CDI	1	1		1
		CDD	18	13	9	9
C	30	CDI	8	10	7	1
		CDD	21	24	24	-3
		Apprentissage (*)	1	4	4	-3
Total personnels contractuels			76	75	70	6

(*) Des contrats d'apprentissage peuvent être signés par les établissements publics

	2017	2016	2015	Variation 2015/2017
Effectifs totaux personnels BIATSS	312	314	302	10

→ Répartition des effectifs ITRF titulaires par BAP

BAP	Spécialités	Total 2017	Catégorie		
			A	B	C
A	Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	6	4	1	1
B	Sciences chimiques et science des matériaux	7	4	3	
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	1		1	
E	Informatique, statistiques et calcul scientifique	22	15	7	
F	Culture, communication, production et diffusion des savoirs	9	4	4	1
G	Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	30	3	6	21
J	Gestion et pilotage	61	17	14	30
Effectifs totaux personnels ITRF		136	47	36	53

→ Zoom sur les agents contractuels

Passage de CDD en CDI

Au cours de l'année 2017, 2 agents ayant un contrat équivalent catégorie A ont bénéficié de la transformation de leur CDD en CDI.

Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)

relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Pour l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique, le gouvernement a décidé d'offrir à chaque personnel contractuel éligible une possibilité d'être titularisé à l'une des quatre sessions de concours ouvertes de 2013 à 2016. Le dispositif a été prolongé pour 2 années : 2017 et 2018.

A la date de publication de la loi, 62 personnels étaient éligibles au dispositif Sauvadet. La prolongation de 2 ans du dispositif a rendu éligibles 9 personnels supplémentaires.

Pour cette cinquième phase 4 postes ont été ouverts au concours en 2017 : 1 poste de catégorie A et 3 postes de catégorie C. Ils ont tous été pourvus.

4.2 Répartition des effectifs BIATSS par composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
UFR-ip Sciences Technologies Santé	42	43	42	13	17	15	55	60	57
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle	10	10	9	3	4	4	13	14	13
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	9	9	9				9	9	0
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				3	1	1	3	1	1
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1	1	1				1	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion	1	1				1	1	1	1
<i>Sous-total 3 UFR-ip centre ville</i>	21	21	19	6	5	6	27	26	25
Sous-total UFR-ip	63	64	61	19	22	21	82	86	82
Institut Universitaire de Technologie	18	18	18	1	1	1	19	19	19
Services centraux	105	104	100	38	39	37	143	143	137
Service de la formation tout au long de la vie	10	12	12	8	6	4	18	18	16
Maison de l'orientation et de l'insertion	6	6	5	2	2	3	8	8	8
Sce univ. des activités physiques et sportives	3	3	3				3	3	3
Bibliothèque Universitaire	30	30	30	2	1	1	32	31	31
Maison de l'international	1	2	3	6	4	3	7	6	6
<i>Sous-total services communs</i>	50	53	53	18	13	11	68	66	64
Total	236	239	232	76	75	70	312	314	302

(*) Les colonnes « contractuels » incluent les effectifs en contrat à durée déterminée et indéterminée administratifs, techniques, de service rémunérés sur le budget de l'université et sur poste vacant, ainsi que les contrats de recherche et les apprentis.

→ Répartition des effectifs BIATSS en ETP par composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES		CONTRACTUELS		Total ETP	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
UFR-ip Sciences Technologies Santé	39,8	40,2	12,2	16,3	52	56,5
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle	9,4	9,4	2,8	3,3	12,2	12,7
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	8,6	8,6			8,6	8,6
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales			2,8	0,8	2,8	0,8
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1	1			1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion	1	1			1	1
<i>Sous-total 3 UFR-ip centre ville</i>	20	20	5,6	4,1	25,6	24,1
Sous-total UFR-ip	59,8	60,2	17,8	20,4	77,6	80,6
Institut Universitaire de Technologie	17,6	17,6	0,7	0,6	18,3	18,2
Services centraux	100,6	99	35,8	37,9	136,4	136,9
Service de la formation tout au long de la vie	9,8	11,8	7,8	5,5	17,6	17,3
Maison de l'orientation et de l'insertion	6	6	2	2	8	8
Sce univ. des activités physiques et sportives	3	3			3	3
Bibliothèque Universitaire	28,2	28,6	2,3	1	30,5	29,6
Maison de l'international	1	2	6	4	7	6
Sous-total services communs	48	51,4	18,1	12,5	66,1	63,9
Total	226,0	228,2	72,4	71,4	298,4	299,6

→ Répartition des apprentis et contrats de recherche au 31/12/2017

Composantes / Services	Apprentis (cat. C)	Contrats de recherche (cat. A)	Total 2017	Total 2016	Total 2015
UFR-ip Sciences Technologies Santé	1	6	7	10	9
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales		2	2	0	0
Services centraux DAGAP Cellule Juridique			0	0	1
Total	1	8	9	10	10

→ Répartition des effectifs BIATSS par catégorie dans les composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total
	A	B	C	A	B	C	2017	2016	2015
UFR-ip Sciences Technologies Santé	12	9	21	6		7	55	60	57
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle		1	9			3	13	14	13
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	1	1	7				9	9	9
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				2		1	3	1	1
UFR-ip Arts Lettres et Langues			1				1	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion			1				1	1	1
Institut Universitaire de Technologie	3	8	7			1	19	19	19
Services centraux	39	27	39	14	13	11	143	143	137
Service de la formation tout au long de la vie	1	4	5	3		5	18	18	16
Maison de l'orientation et de l'insertion	4		2	1	1		8	8	8
Sce Univ. Activités Physiques Sportives		2	1				3	3	3
Bibliothèque Universitaire	9	9	12			2	32	31	31
Maison de l'international		1		1	5		7	6	6
<i>Sous-total services communs</i>	<i>14</i>	<i>16</i>	<i>20</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>68</i>	<i>66</i>	<i>64</i>
Total	69	62	105	27	19	30	312	314	302

4.3 Répartition des effectifs des Services centraux

Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total	Total	Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Service hygiène et sécurité	6	6	6			1	6	6	7
Agence comptable	9	8	8	4	3	2	13	11	10
Maison de la culture / Maison de la communication	4	5	4	7	7	7	11	12	11
Direction des ressources humaines	13	13	15	7	8	4	20	21	19
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	9	9	9				9	9	9
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage	2	3	1	4	4	3	6	7	4
Maison de la recherche et de la valorisation	4	4	4	3	3	4	7	7	8
Service technique immobilier et logistique	16	17	17	3	3	3	19	20	20
Présidence Secrétariat Général	4	3	3	1	2	3	5	5	6
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	25	24	23	7	6	7	32	30	30
Service des études et de la scolarité	13	12	10	2	3	3	15	15	13
Total	105	104	100	38	39	37	143	143	137

→ Répartition des effectifs BIATSS en ETP dans les services centraux

Composantes / Services	TITULAIRES		CONTRACTUELS		Total ETP	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Service hygiène et sécurité	6	6			6	6
Agence comptable	8,7	7,7	3,5	3	12,2	10,7
Maison de la culture / Maison de la communication	3,4	4,1	6,7	7	10,1	11,1
Direction des ressources humaines	12,8	12,8	6,5	8	19,3	20,8
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	8,7	8,5			8,7	8,5
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage	2	3	3,8	3,8	5,8	6,8
Maison de la recherche et de la valorisation	3,8	4	2,7	2,5	6,5	6,5
Service technique immobilier et logistique	15,6	16,4	3	3	18,6	19,4
Présidence Secrétariat Général	3,8	3	1	2	4,8	5
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	24	22,6	6,8	5,8	30,8	28,4
Service des études et de la scolarité	11,8	10,9	1,8	2,8	13,6	13,7
Total	100,6	99	35,8	37,9	136,4	136,9

→ Répartition par catégorie dans les Services centraux

Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total	Total	Total
	A	B	C	A	B	C	2017	2016	2015
Service hygiène et sécurité	2		4				6	6	7
Agence comptable	3		6			4	13	11	10
Maison de la culture / Maison de la communication	1	1	2	3	3	1	11	12	11
Direction des ressources humaines	5	6	2		6	1	20	21	19
Direction des finances, des achats et du contrôle interne	6	2	1				9	9	9
Direction des affaires générales et de l'aide au pilotage		2		3		1	6	7	4
Maison de la recherche et de la valorisation	3	1		1	1	1	7	7	8
Service technique immobilier et logistique	2	4	10	1		2	19	20	20
Présidence Secrétariat Général	2	1	1	1			5	5	6
Direction opérationnelle des systèmes d'Information	14	8	3	5	2		32	30	30
Service des études et de la scolarité	1	2	10		1	1	15	15	13
Total	39	27	39	14	13	11	143	143	137

4.4 Répartition et encadrement des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs BIATSS	Effectifs étudiants inscrits	Taux d'encadrement UAPV (nombre de personnels BIATSS pour 100 étudiants)	Contrats de recherche et d'apprentis	Effectif BIATSS Total	Effectifs étudiants inscrits 2016	Effectifs étudiants inscrits 2015
UFR-ip Sciences Technologies Santé	48	2 049	2,3%	7	55	2 135	2 037
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	25	4 355	0,6%	2	27	4 401	4 516
UFR-ip Arts Lettres et Langues							
UFR-ip Droit Économie Gestion							
Institut Universitaire de Technologie	19	504	3,8%		19	512	469
Total	92	6 908	1,3%	9	101	7 048	7 022

5 La démographie

Les personnels de l'UAPV sont en moyenne plus jeunes que les personnels au niveau national.

5.1 Répartition par âge

On constate une légère augmentation de l'âge moyen de l'ensemble des personnels de l'UAPV entre 2016 et 2017, passant de 43,6 ans à 44,1 ans. Au niveau national, l'âge moyen est de 47,3 ans.

→ Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels enseignants de l'UAPV est de 43,4 ans (47,7 ans pour les titulaires et 32 ans pour les contractuels).

Au niveau national, l'âge moyen des personnels enseignants du supérieur est de 47,8 ans.

Tranches d'âge	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017
20 – 25				28	24	22	28
26 – 30		1	4	30	33	33	30
31 – 35	22	27	22	14	17	11	36
36 – 40	37	37	39	11	7	4	48
41 – 45	44	58	57	5	4	5	49
46 – 50	60	56	59	4	3	4	64
51 – 55	53	48	46	2	3	3	55
56 – 60	30	30	32	2	2	3	32
61 – 65	14	17	17	2	3	2	16
+ de 65	2	2					2
Total enseignants	262	276	276	98	96	87	360

Zoom sur les tranches des agents de 61 ans et plus

Population	Grade / contrat	Effectifs	Section CNU / discipline / spécialisation
Enseignants chercheurs	PR C. Ex	1	01 – Droit privé et sciences criminelles
		1	09 – Langues et littératures françaises
		1	23 – Géographie, physique, humaine, économique et rég.
		1	32 – Chimie organique minérale industrielle
	PR 1C	1	07 – Sciences du langage
		1	23 – Géographie, physique, humaine, économique et rég.
		1	60 – Mécanique génie mécanique génie civil
		1	66 – Physiologie
	PR 2C	1	35 – Structure et évolution de la terre planètes
	MCF HC	1	11 – Langues et littératures anglaises
		1	14 – Langues et littératures romanes
		1	60 – Mécanique génie mécanique génie civil
		1	68 – Biologie des organismes
MCF CN	1	07 – Sciences du langage	
	1	71 – Sciences de l'information communication	
Enseignants 1 ^{er} degré	P.Ecole HC	1	
Enseignants associés	PAST	1	01 – Droit privé et sciences criminelles
	MAST	1	11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
TOTAL		18	

→ Répartition des effectifs BIATSS par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels BIATSS de l'UAPV est de 44,9 ans (47,2 ans pour les titulaires et 37,7 ans pour les contractuels).

Au niveau national, l'âge moyen des personnels BIATSS est de 46,8 ans.

Tranches d'âge	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017
- de 20					2	2	0
20 – 25				4	7	11	4
26 – 30	5	8	12	14	15	9	19
31 – 35	19	19	19	16	16	18	35
36 – 40	32	35	33	13	9	6	45
41 – 45	43	48	50	10	12	10	53
46 – 50	51	45	43	14	9	8	65
51 – 55	45	44	47	3	2	1	48
56 – 60	28	24	18	1	3	4	29
61 – 65	13	16	10	1		1	14
Total BIATSS	236	239	232	76	75	70	312

Chez les BIATSS titulaires, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 47,5 ans (45,3 ans au niveau national). Il est de 45,8 ans pour les personnels de catégorie B (45,9 ans au niveau national) et de 47,8 ans pour ceux de la catégorie C (47,4 ans au niveau national).

Chez les BIATSS contractuels de l'UAPV, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 34,1 ans. Il est de 37,2 ans pour les personnels de catégorie B et de 41,3 ans pour ceux de la catégorie C.

Zoom sur la tranche d'âge 61 à 65 ans

Population	Corps / contrat	Effectifs	BAP (filière ITRF)
AENES	ADJENES	2	
ITRF	ATRF	4	G : logistique / F : documentation / J : gestion et pilotage
	ASI	1	J : gestion et pilotage
	IGE	2	A : Sciences du vivant / B : sciences matériaux
	IGR	1	G : Patrimoine immobilier logistique
Bibliothèques	Magasinier	1	
	Bibliothécaire	1	
	Conservateur	1	
Contractuel	Administratif cat B	1	
TOTAL		14	

5.2 Répartition par sexe

→ Évolution de la répartition globale des effectifs par sexe :

La répartition globale montre que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 54,3% de l'effectif total contre 45,7% pour les hommes. C'est la tendance inverse au niveau national avec 49,4% de femmes et 50,6% d'hommes.

A l'inverse, les femmes sont moins représentées chez les enseignants (45% à l'UAPV et 39,4% au niveau national) alors qu'elles sont plus nombreuses dans la filière BIATSS (65,1% à l'UAPV et 63,1% au niveau national).

	FEMMES			HOMMES			Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017
Total (enseignants et BIATSS)	365	366	356	307	320	309	672

→ Évolution de la répartition des effectifs enseignants par sexe :

	FEMMES			HOMMES			Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017
Total enseignants	162	159	154	198	213	209	360

→ Détail de la répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par sexe en 2017 :

Malgré une répartition inégale selon le corps/grade chez les enseignants, les femmes représentent 42% des enseignants titulaires à l'UAPV contre 39,4% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants titulaires	110	152	262

Sous-total Enseignant 1^{er}, 2nd degré, PLP, professeur EPS	21	24	45
--	----	----	----

MCF Classe Normale	47	62	109
--------------------	----	----	-----

MCF Hors Classe	27	31	58
-----------------	----	----	----

Sous-total Maître de Conférences	74	93	167
---	-----------	-----------	------------

PR 2 ^{ème} Classe	5	9	14
----------------------------	---	---	----

PR 1 ^{ère} Classe	5	18	23
----------------------------	---	----	----

PR Classe Exceptionnelle	5	8	13
--------------------------	---	---	----

Sous-total Professeur des Universités	15	35	50
--	-----------	-----------	-----------

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants contractuels	52	46	98

ATER	7	4	11
------	---	---	----

Lecteurs / Maîtres langues	3	2	5
----------------------------	---	---	---

Doctorants	27	25	52
------------	----	----	----

Associés PAST et MAST	3	6	9
-----------------------	---	---	---

Enseignants contractuels (LRU, FLE et post-doctorants)	12	9	21
--	----	---	----

→ Évolution de la répartition des effectifs BIATSS par sexe :

	FEMMES			HOMMES			Total
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017
Total BIATSS	203	207	202	109	107	100	312

→ **Détail de la répartition des effectifs BIATSS par filière et catégorie en 2017 :**

La féminisation dans notre Etablissement est supérieure à la moyenne nationale pour la filière ITRF (57,4% contre 55,5% au niveau national). En revanche la tendance est inversée dans la filière AENES (77,3% contre 84,9% au niveau national) et dans la filière bibliothèque où la part des agents féminins est de 64% à l'UAPV, contre 69,4% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS titulaires	152	84	236

La répartition hommes/femmes dans la filière AENES suit la tendance nationale pour la catégorie B avec un taux de féminisation égal à 83,3% à l'UAPV et 85,3% au niveau national. Pour la catégorie C ce taux est égal à 88,6% pour l'UAPV contre 90,4% au niveau national. En revanche, il est largement inférieur pour la catégorie A : 30,8% à l'UAPV contre 67,8% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
AENES cat. A	4	9	13
AENES cat. B	15	3	18
AENES cat. C	39	5	44
Total AENES	58	17	75

La répartition hommes/femmes dans la filière ITRF se situe légèrement en dessous de la tendance nationale avec une représentation de 47,9% de femmes de catégorie A dans notre Etablissement contre 48,5% au niveau national. Il en est de même pour la catégorie B avec 50% de femmes à l'UAPV contre 55,2% au niveau national. La situation est inversée pour la catégorie C avec 71,2% de femmes à l'UAPV contre 61,2% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
ITRF cat. A	23	25	48
ITRF cat. B	18	18	36
ITRF cat. C	37	15	52
Total ITRF	78	58	136

Dans la filière Bibliothèques, le taux de féminisation de l'établissement est inférieur à la tendance générale : 50% de femmes de catégorie A à l'UAPV et 71,9% au niveau national. Pour la catégorie B, l'Université d'Avignon compte 75% de femmes contre 76,3% au niveau national. En revanche la part des femmes pour la catégorie C est égale à 64% à l'UAPV contre 62,1% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
Bibliothèques cat. A	4	4	8
Bibliothèques cat. B	6	2	8
Bibliothèques cat. C	6	3	9
Total Bibliothèques	16	9	25

→ **Détail de la répartition des effectifs BIATSS contractuels par catégorie en 2017 :**

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS contractuels	51	25	76

Sous-total équivalent catégorie A	14	13	27
CDI	1	0	1
CDD	9	9	18
Contrat de recherche	4	4	8

Sous-total équivalent catégorie B	13	6	19
CDI	0	1	1
CDD	13	5	18

Sous-total équivalent catégorie C	24	6	30
CDI	7	1	8
CDD	17	4	21
Contrat d'apprentissage	0	1	1

→ **Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et contractuels) par catégorie et par sexe :**

	FEMMES			HOMMES			Total
	2016	2015	2014	2016	2014	2014	2016
Catégorie A	45	51	44	51	45	48	96
Catégorie B	52	47	44	29	25	28	81
Catégorie C	106	104	107	29	30	27	135
Total BIATSS	203	202	195	109	100	103	312

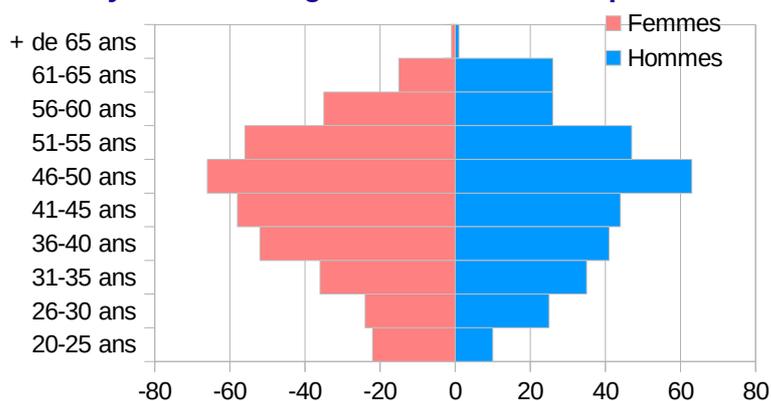
5.3 Pyramide des âges des personnels

→ Répartition par âge de l'ensemble des personnels

Données pyramide des âges de l'ensemble des personnels

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-22	10
26-30 ans	-24	25
31-35 ans	-36	35
36-40 ans	-52	41
41-45 ans	-58	44
46-50 ans	-66	63
51-55 ans	-56	47
56-60 ans	-35	26
61-65 ans	-15	15
+ de 65 ans	-1	1

Pyramide des âges de l'ensemble du personnel

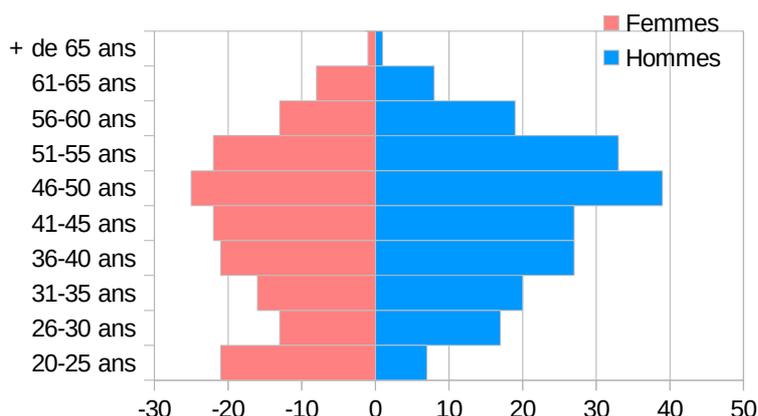


→ Répartition par âge des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Données pyramide des âges des personnels enseignants

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-21	7
26-30 ans	-13	17
31-35 ans	-16	20
36-40 ans	-21	27
41-45 ans	-22	27
46-50 ans	-25	39
51-55 ans	-22	33
56-60 ans	-13	19
61-65 ans	-8	8
+ de 65 ans	-1	1

Pyramide des âges des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

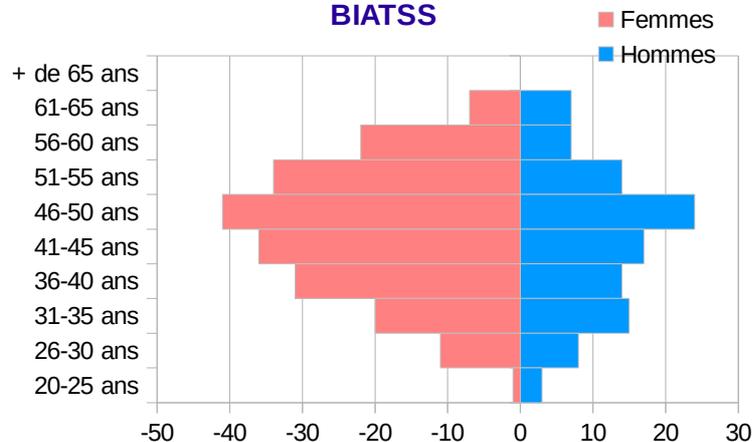


→ Répartition par âge des personnels BIATSS

Données pyramide des âges des personnels BIATSS

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-1	3
26-30 ans	-11	8
31-35 ans	-20	15
36-40 ans	-31	14
41-45 ans	-36	17
46-50 ans	-41	24
51-55 ans	-34	14
56-60 ans	-22	7
61-65 ans	-7	7
+ de 65 ans	0	0

Pyramide des âges des personnels BIATSS



→ Zoom sur les cinq dernières années : 2013 – 2017

Effectifs

y compris apprentis et contractuels recherche

	2017	2013	Variation 2013/2017
Total personnel de l'UAPV	672	669	3

Effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et non titulaires)

	2017	2013	Variation 2013/2017
Enseignants chercheurs	217	229	-12
Enseignants 2 nd degré	45	45	0
Enseignants non titulaires	98	96	2
TOTAL	360	370	-10

Effectifs BIATSS (titulaires et non titulaires)

	2017	2013	Variation 2013/2017
Emplois fonctionnels	4	4	0
AENES	71	77	-6
ITRF	136	95	41
Bibliothèques	25	30	-5
Personnels contractuels	76	93	-17
TOTAL	312	299	13

Démographie

Age moyen des personnels

Sur les cinq dernières années, on constate une augmentation de l'âge moyen des personnels de l'UAPV.

	2017	2013	Variation 2013/2017
Personnels enseignants	43,4	42,7	0,7
<i>Titulaires</i>	<i>47,7</i>	<i>46,5</i>	<i>1,2</i>
<i>Non titulaires</i>	<i>32</i>	<i>31,9</i>	<i>0,1</i>
Personnels BIATSS	44,9	42,6	2,3
<i>Titulaires</i>	<i>47,2</i>	<i>45,1</i>	<i>2,1</i>
<i>Non titulaires</i>	<i>37,7</i>	<i>37,3</i>	<i>0,4</i>
Age moyen de l'ensemble des personnels	44,1	42,7	1,4

Répartition par sexe

Sur l'ensemble des effectifs, la part des personnels de sexe féminin passe de 54,7% en 2013 à 54,3% en 2017. En conséquence celle des personnels de sexe masculin passe de 45,3% à 45,7%.

	FEMMES		HOMMES		Évolution 2013/2017	
	2017	2013	2017	2013	Femmes	Hommes
Personnels enseignants	162	170	198	200	-8	-2
Personnels BIATSS	203	196	109	103	7	6
Total personnel de l'UAPV	365	366	307	303	-1	4

Partie 2

Les MOUVEMENTS et PROMOTIONS

1 Les recrutements

L'Etablissement n'a proposé aucune publication de poste d'enseignant-chercheur, d'enseignant ou de BIATSS pour la campagne d'emplois 2017. Les instances ont décidé d'approuver une campagne blanche.

1.1 Le recrutement des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Entrées 2017 personnels Enseignants		Répartition des recrutements par sexe		Recrutements / mutations entrantes	
Corps	Recrutements / mutations entrantes	Femmes	Hommes	Total 2016	Total 2015
Professeurs des Universités				0	6
Maîtres de Conférences				8	7
PRAG / PRCE				2	5
TOTAL	0	0	0	10	18

→ Campagne de recrutement des ATER

Répartition des candidats	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	188	151	339
Recrutés	7	4	11

Lors de la campagne 2017 de recrutement d'ATER, 9 commissions composées de 66 membres se sont réunies. Ces commissions de recrutement étaient composées de 34 femmes et 32 hommes. La part des femmes membre de ces commissions de recrutement représente 53,5% .

Elles étaient présidées par 9 délégués CACR dont 5 femmes et 4 hommes. La part des femmes présidentes de commissions représente 55,56 %.

1.2 Le recrutement des personnels BIATSS

Entrées 2017 personnels BIATSS				Répartition des entrées BIATSS par sexe		Recrutements / mutations / concours	
Corps	Mutations / détachements entrants	Concours / BOE	Total	Femmes	Hommes	Total 2016	Total 2015
ADJENES	1		1	1		12	16
MAGASINIER			0				
SAENES			0				
AAE	2		2	1	1		
BIBAS	1		1	1			
CONSERVATEUR			0				
Sous-total AENES/Bibliothèques	4	0	4	3	1		
ATRF			0				
TECHNICIEN RF	1		1		1		
ASI							
IGE RF	2		2		2		
Sous-total ITRF	3	0	3	0	3		
TOTAL	7	0	7	3	4		

→ Mobilité 2017 : Bourse Interministérielle de l'Emploi Public

Nombre de postes publiés sur la BIEP	17
Nombre total de postes publiés par l'UAPV	17
Nombre de recrutements consécutifs à publication sur la BIEP	13

→ **Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)**

L'exercice 2017 a constitué la première année de l'extension de ce dispositif de titularisation. Le contingent global de postes ouverts pour cette deuxième phase correspondait à 9. A l'UAPV, 4 postes ont été ouverts au dispositif et ont été pourvus par des agents contractuels éligibles.

Catégorie / Corps	Postes ouverts	Postes pourvus		
		Femmes	Hommes	Total 2017
Cat. A IGE RF	1	1		1
Cat. C ATRF *	3	3		3
TOTAL	4	4	0	4

(*) Recrutement des ATRF organisé par l'UAPV

Répartition des candidats	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	6		6
Recrutés	3		3

Le jury de recrutement pour les ATRF était composé de 3 membres : 2 femmes et 1 homme.

2 Les mouvements

2.1 Les départs dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs

Sorties 2017 personnels Enseignants				Mutations / retraites	
Corps	Mutations / mutations suite à promotion	Retraites et décès	Total sorties	Total 2016	Total 2015
Professeurs des Univ.	2	4	6	10	16
Maîtres de Conférences	1	1	2		
PRAG / PRCE		3	3		
TOTAL	3	8	11		

→ **Délégations et Congés pour Recherche ou Conversion Thématique chez les Enseignants-chercheurs**

La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle lui permet de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en étant payé par son établissement d'origine. Les modalités (financières en particulier) et objets sont fixés par convention entre l'établissement d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

La délégation IUF a une durée de 5 ans. L'établissement n'a pas enregistré de nouvelle nomination IUF cette année, mais comptabilise 3 délégations IUF junior et 1 senior en cours

Le CRCT peut être accordé sur demande à un enseignant-chercheur et lui permet de se consacrer à la recherche pour une période de 6 mois ou 1 an. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue à percevoir son salaire.

Au cours de l'année 2017, 2 MCF en ont bénéficié au titre de l'établissement : un pour un semestre de CRCT, un autre pour deux semestres.

les données s'entendent en nombre d'individus

	MCF		PR		Total 2017	Total 2016	Total 2015
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Délégations CNRS		1			1	1	1
Délégations HCERES					0	0	0
Délégations INRA					0	1	1
Délégations IUF					0	1	0
Délégations entreprise					0	2	0
CRCT		2			2	5	5
<i>Dont CRCT accordés au titre du CNU</i>					0	1	
<i>Dont CRCT accordés au titre de l'établissement</i>		2			2	4	

2.2 Les départs dans les effectifs BIATSS

Sorties 2017 personnels BIATSS				Mutations / retraites	
Corps	Mutations / mutations suite à promotion	Retraites et décès	Total sorties 2017	Total 2016	Total 2015
ADJENES		1	1	7	12
AAE	1	2	3		
TECH RF	1	1	2		
IGE RF	1	1	2		
BIBAS		1	1		
TOTAL	3	6	9		

→ Zoom sur les disponibilités et détachements sortants

Au cours de l'année 2017, 3 agents ont été en disponibilité et 5 agents en position de détachement sortant.

Personnels enseignants	Disponibilité	Détachement
PR		
MCF	1	2
PRAG		
TOTAL	1	2

Personnels BIATSS	Disponibilité	Détachement
IGE	2	
IGR		1
BIBLIOTHECAIRE		2
TOTAL	2	3

→ Zoom sur les missions et déplacements à l'étranger

	2017	2016	2015
Nombre d'agents concernés	74	74	75
Nombre de missions / déplacements	129	119	123
Nombre total de jours de missions / déplacements	1308	956	1209
<i>Durée minimum / maximum de la mission ou du déplacement</i>	<i>de 1 à 93 jours</i>	<i>de 1 à 54 jours</i>	<i>de 1 à 50 jours</i>
<i>Nombre de missions / déplacements de 1 à 10 jours</i>	100	97	90
<i>Nombre de missions / déplacements de 11 à 20 jours</i>	15	13	22
<i>Nombre de missions / déplacements de 21 à 30 jours</i>	8	5	4
<i>Nombre de missions / déplacements de 31 à 40 jours</i>	3	3	4
<i>Nombre de missions / déplacements de 41 à 50 jours</i>	0	0	3
<i>Nombre de missions / déplacements de 51 à 70 jours</i>	2	1	0
<i>Nombre de missions / déplacements de 71 à 100 jours</i>	1	0	0
Nombre de pays concernés	40	34	40
Nombre moyen de missions / déplacements par agent	1,74	1,61	1,64
Durée moyenne de la mission / du déplacement (jours)	10,14	8,03	9,83

→ **Age moyen de départ à la retraite**

On a constaté une diminution entre 2015 et 2016 de l'âge moyen de départ à la retraite chez les enseignants et cette tendance se poursuit en 2017, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 65,1 ans en 2015 à 64,8 ans en 2016 et à 63,3 en 2017. La tendance est identique chez les personnels BIATSS entre 2016 et 2017, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 63 ans à 62,8 ans.

Personnels enseignants

Corps	Age moyen de départ à la retraite	Age médian
Professeurs des Univ.	63,5	64
Maîtres de Conférences	65,0	65
PRAG / PRCE	62,3	62

Total 2017	63,3	63
<i>Total 2016</i>	<i>64,8</i>	<i>65</i>
<i>Total 2015</i>	<i>65,1</i>	<i>66</i>

Personnels BIATSS

Corps	Age moyen de départ à la retraite	Age médian
ADJENES	64,0	64
AAE	62,0	62
TECH RF	65,0	65
IGE RF	62,0	62
BIBAS	62,0	62

Total 2017	62,8	62
<i>Total 2016</i>	<i>63,0</i>	<i>63</i>
<i>Total 2015</i>	<i>58,6</i>	<i>61</i>

→ **Éméritat**

Au 31 décembre 2017, l'UAPV compte au total 14 professeurs et maîtres de conférences émérites.

Corps d'origine	Femmes	Hommes	Total 2017	Total 2016	Total 2015
Professeurs des Univ.	4	9	13	11	11
Maîtres de Conférences		1	1	1	1
Total	4	10	14	12	12

3 Les promotions

3.1 Les promotions des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Avancement de grade 2017		Répartition par sexe		Origine de l'avancement		Total 2017	Total 2016	Total 2015
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Femmes	Hommes	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement			
PR CE1	PR CE2		1		1	1	1	1
PR 1C	PR CE1	2		1	1	2	3	3
PR 2C	PR 1C	1	2	2	1	3	4	6
MCF CN	MCF HC	5	4	5	4	9	9	3
PRAG CN	PRAG HC					0	0	0
PLP CN	PLP HC					0	0	0
Total		8	7	8	7	15	17	13

3.2 Les promotions des BIATSS

Répartition par sexe pour les listes d'aptitudes et les tableaux d'avancement BIATSS 2017

Le tableau d'avancement correspond à la liste des agents proposés à un grade supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le grade) après avis de la CPE, sur proposition de l'Établissement et après consultation de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

La liste d'aptitude correspond à la liste des agents proposés par l'établissement après avis de la CPE, pour un passage à un corps supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le corps) après avis de de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

Corps / grade d'accueil	Promouvables		Candidats		Candidats promus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes

Filière ITRF

Tableau avancement		Promouvables		Candidats		Candidats promus	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	IGR HC éch spé		5		5		
	IGR HC						
	IGR 1C	1	1	1		1	
	IGE HC	1		1		1	
	IGE 1C	4	5	3	4		1
	TECH CE	4	4	2	2	1	
	TECH CS	6	2	4			
	ATRF P1	2	2		2		
	ATRF P2						
	ATRF C1	26	7	20	6	3	2
	Total	44	26	31	19	6	3

Liste aptitude		Promouvables		Candidats		Candidats promus	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	IGR	11	12	3	5		
	IGE	2	3	1	1		
	ASI	12	12	5	8		
	TECH	29	14	17	10	1	
	Total	54	41	26	24	1	0

Filière AENES

Tableau avancement		Promouvables		Candidats		Candidats promus	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	SAENES CE	3	1	3	1		
	SAENES CS	7	2	7	2		
	ADJENES P1	3	1	3	1		1
	ADJENES P2	5	1	5	1	1	
	ADJENES C1	6		6		2	
	Total	24	5	24	5	3	1

Liste aptitude		Promouvables		Candidats		Candidats promus	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	AAE	12	3	2		1	
	SAENES	33	5	10			
	Total	45	8	12	0	1	0

Filière Bibliothèques

Tableau avancement		Promouvables		Candidats		Candidats promus	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	Cons en chef		1		1		
	BIB HC	1		1			
	BIBAS CE						
	BIBAS CS	1		1			
	MAG P1	2		1		1	
	MAG P2	2	1	2			
	MAG C1	1					
	Total	7	2	5	1	1	0

Corps / grade d'accueil	Promouvables		Candidats		Candidats promus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes

Filière Bibliothèques

Liste aptitude	Cons. Général	2	1				
	Conservateur	2	1	1	1		
	Bibliothécaire	3	2	1	2		
	BIBAS	5	3	4	2		
	Total	12	7	6	5	0	0

Promotion par concours et examen professionnel			Répartition par sexe	
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Total	Femmes	Hommes
SAENES CN	SAENES CS	1	1	0
SAENES CS	SAENES CE	1	1	0
TECH CS	TECH CE	1	0	1
BIBAS CS	BIBAS CE	1	1	0
Contractuel cat B	SA CN	2	2	0
Contractuel cat C	ATRF C2	3	3	0
Contractuel cat A	IGE C2	1	1	0
Total		10	9	1

Dispositif Sauvadet

Au total sur l'année 2016, 41 agents ont bénéficié d'une promotion :

15 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 26 personnels BIATSS

Partie 3

Les REMUNERATIONS

1 La masse salariale

1.1 Répartition de la masse salariale par type de rémunération

Dépenses de masse salariale décaissée en année *n*.

Le tableau ci-dessous correspond aux rémunérations et charges afférentes versées au cours de l'année *n* quelle que soit la date où le service a été réalisé.

Catégories	Masse salariale 2017	Masse salariale 2016	Masse salariale 2015	Évolution 2015-2017
Rémunérations principales	21 862 679	21 364 596	20 991 654	+ 4,1%
Charges connexes	274 399	249 179	245 798	+ 11,6%
Indemnités	2 386 635	2 331 579	2 242 608	+ 6,4%
Heures complémentaires	1 897 940	1 880 036	1 741 268	+ 9,0%
Vacations	233 334	226 717	256 661	- 9,1%
Impôts et versement assimilés	531 406	520 092	512 315	+ 3,7%
Cotisations patronales	18 323 152	18 009 158	17 653 923	+ 3,8%
Prestations sociales obligatoires	26 824	34 040	41 945	- 36,0%
Prestations sociales facultative	9 487	10 788	9 829	- 3,5%
Total	45 545 856	44 644 558	43 696 001	+ 4,2%

Lexique : Rémunérations principales : traitement brut (hors rémunérations versées dans le cadre des Congés de longue durée (CLD))

Charges connexes : supplément familial de traitement, indemnités liées à la résidence et à la mobilité

Heures complémentaires d'enseignement : cours complémentaires, travaux dirigés dispensés par des personnels de l'établissement et des personnels extérieurs.

Vacations : administratives, techniques, pour activités accessoires et tutorat étudiant

Impôts et versements assimilés : versement transport et fonds national d'aide au logement (FNAL)

Cotisations patronales : versées par l'employeur au titre de la sécurité sociale maladie, vieillesse, pension civile, retraite complémentaire, invalidité, allocations familiales

Prestations sociales obligatoires : rémunérations versées dans le cadre des CLD, dépenses relatives aux accidents de service, du travail et de maladie professionnelle, allocations d'invalidité temporaire et dépenses de capital-décès.

Prestations sociales facultatives : remboursement forfaitaire de transport trajets domicile-travail.

1.2 Répartition de la masse salariale par type de personnel

Famille	Répartition ETPT moyen annuel		Répartition masse salariale brute	
	2017	2016	2017	2016
Enseignants et Enseignants-chercheurs	54,2%	54,8%	66,2%	66,9%
BIATSS	45,8%	45,3%	33,8%	33,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Définition : → ETPT Équivalent Temps Plein Travaillé : mesure de décompte des effectifs introduite par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances). L'ETPT est calculé proportionnellement à la quotité du temps de travail sur la durée du recrutement sur l'année. Exemple : un agent à 80% recruté sur 6 mois de l'année civile, comptera pour 0.40 ETPT sur l'année. L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds.

La masse salariale globale de l'établissement est assortie d'un plafond des emplois correspondant à l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement. Ce plafond est fixé au moment du vote du budget. Il intègre le plafond des emplois État autorisé par le contrat pluriannuel et comprend les seuls emplois financés en tout ou partie par l'État, et le plafond d'emplois sur ressources propres. Le respect du plafond d'emplois en ETPT s'apprécie en moyenne sur l'année civile.

Le montant des dépenses de personnel ne doit pas dépasser la dotation annuelle de masse salariale de l'État majorée des ressources propres d'exploitation de l'établissement. Dans le cas où le Conseil d'Administration modifie l'enveloppe de masse salariale, son montant doit demeurer inférieur ou égal à la dotation annuelle de masse salariale de l'État, augmentée des ressources propres. Pour 2016, la consommation crédits de masse salariale se composait de :

Plafond de masse salariale – Crédits ouverts au budget 2017	45 989 762,00 €
Réalisé 2017 (consommation masse salariale personnels plafond État et ressources propres + dépenses hors paiement sans ordonnancement préalable (PSOP))	45 650 041,00 €
Taux d'exécution	99,26%

Le glissement vieillesse technicité (GVT)

Depuis 2011, la CPU mène une enquête GVT auprès des universités passées aux RCE en utilisant une application informatique réalisée par l'Université de Reims.

Le GVT est calculé à partir de l'évolution de la masse salariale indiciaire globale constatée sur 24 mois (IM et ETPR, rappels compris). De ce chiffrage sont déduits les mesures catégorielles financées (par exemple, la revalorisation des catégories B et C en 2015 ou la refonte des grilles indiciaires liée au PPCR), les titulaires sur emplois gagés ainsi que les personnels qui ont fait l'objet d'une titularisation par les dispositifs Sauvadet.

Cette méthode permet de calculer le GVT solde sur la base du traitement brut des personnels titulaires. A l'issue de ce chiffrage, les cotisations patronales (CAS pension 74,60% et autres 15,75%) sont appliquées au montant du GVT solde pour obtenir le montant du GVT chargé.

Cette méthode a été utilisée pour le dernier calcul de GVT portant sur les 2015-2016, soit 228 000€.

Depuis 2017, la CPU d'une part et OREMS RCE d'autre part, sont en train de développer de nouvelles méthodes afin de distinguer le GVT positif du GVT négatif. Ces données, en cours de validation, seront probablement utilisées pour le prochain calcul de GVT solde de l'UAPV.

1.3 Répartition de la masse salariale soumise aux plafonds par budget

Le tableau ci-dessous correspond aux payes versées durant l'année *n*, quel que soit l'exercice au cours duquel le service a été effectué. Les vacataires ne sont pas intégrés dans ces tableaux.

Masse salariale soumise au plafond État			
	2017	2016	2015
BIATSS	12 426 605,00 €	12 071 299,40 €	11 562 838,45 €
Enseignants et Enseignants-chercheurs	27 423 358,00 €	27 352 940,85 €	27 240 428,49 €

Masse salariale soumise au plafond UAPV			
	2017	2016	2015
BIATSS	2 316 385,00 €	2 030 550,16 €	2 008 809,32 €
Enseignants et Enseignants-chercheurs	1 370 252,00 €	1 125 721,57 €	962 006,69 €

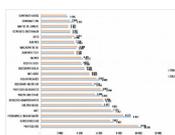
	2017	2016	2015	Évolution 2015-2017
TOTAL Masse salariale sur fiche de paye	43 536 600,00 €	42 580 511,98 €	41 774 082,95 €	+ 4,22%

Commentaires : les données reportées dans les tableaux ci-dessus concernent la paye sans ordonnancement préalable (fiches de paye) et ne prennent pas en compte le rattachement aux exercices.

1.4 Coûts totaux chargés moyens par corps *

On constate à la lecture des données présentant le coût salarial mensuel moyen (par ETPT) par catégorie de personnel titulaire, que le rapport entre le coût de rémunération le plus élevé (professeur des universités) et le niveau de rémunération le plus faible (ADJENES) est de 3,01. Ce rapport est 3,77 avec les contractuels BIATSS .

(*) Hors apprentis ; hors rappels ; hors heures complémentaires ; les primes mensuelles (hors rappels) sont incluses dans les coûts totaux par corps.



Coût total chargé = salaire brut + cotisations employeur

En 2017, la part des cotisations employeur s'élevait à 92,15% du brut pour les agents titulaires (hors primes et indemnités égales à 5 % du brut) et de 41,84% pour les agents contractuels permanents et 43,04% pour les agents contractuels non permanents.

2 Les salaires et primes

→ La grille des rémunérations principales au 31/12/2017

Les agents perçoivent une rémunération principale déterminée par leur corps, grade et leur échelon.

La rémunération brute est obtenue en multipliant l'Index nouveau majoré (INM) associé à l'échelon de l'agent par la valeur du point d'indice

valeur annuelle du point d'indice depuis le 01/02/2017 : **56,2323 €**

ENSEIGNANTS			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
Professeurs des Universités	début carrière	662	37 225,78 €
	fin carrière	1324	74 451,57 €
Maître de Conférences	début carrière	463	26 035,55 €
	fin carrière	1062	59 718,70 €
Professeur Certifié et Professeur des Écoles	début carrière	383	21 536,97 €
	fin carrière	967	54 376,63 €
Professeur Agrégé	début carrière	443	24 910,91 €
	fin carrière	1062	59 718,70 €
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche 100%		441	24 798,44 €
Lecteur Langues étrangères		321	18 050,57 €
Maître Langues étrangères		417	23 448,87 €

Emplois fonctionnels	Type indice	INM	Brut annuel
Secrétaire Général (SGEPES groupe 2)	début carrière	715	40 206,09 €
	fin carrière	1062	59 718,70 €
Administrateur	début carrière	662	37 225,78 €
	fin carrière	967	54 376,63 €
Agent Comptable (EPSCP groupe 2)	début carrière	623	35 032,72 €
	fin carrière	967	54 376,63 €

AENES			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
AAE (*)	début carrière	383	21 536,97 €
	fin carrière	967	54 376,63 €
SAENES	début carrière	339	19 062,75 €
	fin carrière	582	32 727,20 €
ADJENES	début carrière	325	18 275,50 €
	fin carrière	466	26 204,25 €

(*) Le corps des AAE regroupe les attachés, les attachés principaux, les attachés directeur de service et les attachés hors classe

ITRF			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
IGR RF	début carrière	421	23 673,80 €
	fin carrière	1062	59 718,70 €
IGE RF	début carrière	383	21 536,97 €
	fin carrière	793	44 592,21 €
ASI RF	début carrière	361	20 299,86 €
	fin carrière	622	34 976,49 €
TECH RF	début carrière	339	19 062,75 €
	fin carrière	582	32 727,20 €
AT RF	début carrière	325	18 275,50 €
	fin carrière	466	26 204,25 €

BIBLIOTHEQUES			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
Conservateur	début carrière	439	24 685,98 €
	fin carrière	1168	65 679,33 €
Bibliothécaire	début carrière	383	21 536,97 €
	fin carrière	793	44 592,21 €
Bibliothécaire Assistant Spécialisé BIBAS	début carrière	339	19 062,75 €
	fin carrière	582	32 727,20 €
Magasinier	début carrière	325	18 275,50 €
	fin carrière	466	26 204,25 €

Grilles au 31/12/2017

2.1 Répartition des salaires moyens des agents titulaires

Famille	Corps / Filière	Répartition ETPT moyen annuel (%)	Moyenne des traitements bruts annuels totaux	Moyenne annuelle des primes statutaires	Part des primes statutaires par rapport au traitement Brut
ENSEIGNANTS	Enseignants Chercheurs	82,9%	46 917 €	3 824 €	8,2%
	Enseignants 2nd Degré	17,1%	40 141 €	2 450 €	6,1%
Total Enseignants		100,0%	45 718 €	3 581 €	7,8%
BIATSS	Bibliothèques	10,2%	28 409 €	4 517 €	15,9%
	AENES	32,1%	24 020 €	5 411 €	22,5%
	ITRF	57,7%	25 092 €	5 818 €	23,2%
Total BIATSS		100,0%	25 101 €	5 542 €	22,1%
TOTAL TITULAIRES UAPV			36 389 €	4 468 €	12,3%

Ces indicateurs ont été calculés sans la prise en compte des rappels des années précédentes.

Les versements des primes enseignants PRES et PES/PEDR ont été rattachés à l'exercice budgétaire correspondant à leur notification.

Primes statutaires :

BIATSS : IAT, IFTS, Prime de Fonction Informatique, Ind. Spécifiques Bibliothèques, Ind. Responsabilité Admin, Ind. Charges Adm. Secre. Acad, Ind. Caisse, Ind. Gestion, PFR, PPRS.

Enseignants : PRES, Prime Administration, PEDR, PES, Prime Mobilité Pédagogique, PRP et PCA.

→ Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des personnels titulaires

		Rémunération globale	Primes et indemnités	Part 2016 des primes et indemnités	Part 2015
Catégorie A	Femmes	7 187 252 €	606 046 €	8,43%	9,76%
	Hommes	9 764 350 €	1 048 207 €	10,74%	10,40%
Catégorie B	Femmes	856 276 €	163 945 €	19,15%	19,39%
	Hommes	510 980 €	126 063 €	24,67%	24,84%
Catégorie C	Femmes	1 482 022 €	173 675 €	11,72%	12,27%
	Hommes	447 477 €	51 130 €	11,43%	12,52%
Total		20 248 357 €	2 169 066 €	10,71%	11,10%

La **rémunération globale** correspond aux traitement bruts (primes et indemnités comprises), NBI et SFT, versés au titre de l'exercice 2017 (rappels exclus), hors heures complémentaires et vacations.

Primes et indemnités: IAT, IFTS, prime fonct. Informatique, prime tech bibliothèque, indem charges adm. Secre. Acad., Idem. Caisse et respons., indem. Gestion, PFR, Prime Part. Rech. Scientif. PRES, prime Administration, PEDR, PES, PRP, PCA. Indem. Exceptionnelle, indem. Formation continue, indem. Habillement et chaussures, indem. Regisseur, indem. Spéciale, indem. Sujétions spéciales, indem. Membre de commission, prime part rech sur contrat, prime de rendement, GIPA.

→ Salaires moyens bruts par catégorie

SALAIRE MENSUEL MOYEN PAR ETPT	2017	2016	2015
PERSONNELS ENCADREMENT	5 412 €	5 038 €	4 851 €
PROFESSEURS	5 129 €	4 835 €	4 869 €
PROFESSEURS ASSOCIES	3 799 €	4 149 €	4 124 €
CONSERVATEURS	3 922 €	3 980 €	3 939 €
MAITRES DE CONFERENCE	3 627 €	3 786 €	3 472 €
ATTACHES ADMINISTRATIFS	3 584 €	3 554 €	3 464 €
MCF ASSOCIES	3 114 €	3 368 €	3 115 €
BIBLIOTHECAIRES	3 393 €	3 156 €	2 952 €
INGENIEURS D'ETUDE	3 370 €	3 140 €	3 134 €
ENSEIGNANTS SECOND DEGRE	3 218 €	3 052 €	3 306 €
ASSISTANTS INGENIEURS	2 310 €	2 933 €	2 892 €
BIBAS	2 400 €	2 471 €	2 360 €
TECHNICIENS DE RECHERCHE	2 363 €	2 329 €	2 250 €
SAENES	2 396 €	2 312 €	2 277 €
ATER	2 094 €	2 311 €	2 089 €
CONTRACTUELS ENSEIGNANT	1 936 €	2 182 €	2 004 €
CONTRATS DOCTORAUX	1 991 €	2 123 €	2 020 €
MAGASINIERS BU	1 946 €	1 912 €	1 826 €
CONTRACTUELS BIATSS	1 834 €	1 862 €	1 834 €
ADJENES	1 889 €	1 844 €	1 818 €
ADJOINTS TECHNIQUES	1 835 €	1 817 €	1 808 €
ENSEMBLE UAPV	2 955 €	3 069 €	2 876 €

Les Salaires moyens bruts sont calculés selon deux principaux critères :

Pour chaque année civile, tout le personnel correspondant y est intégré, qu'il décompte ou non de l'ETPT sur tous les mois de l'année. Non-prise en compte des rappels de paiement versés au cours de l'année et des heures complémentaires.

Les lecteurs de langues, les maîtres de langue, les contractuels enseignants et les apprentis ne figurent pas dans la liste précédente compte tenu de la spécificité de leur statut.

Salaires Bruts = salaires Nets + retenues salariales.

En 2017 à titre d'exemple, le salaire brut par Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) d'un professeur est de 5 129 € par mois en moyenne et celui d'un agent de l'UAPV - toutes catégories confondues - est de 2 955 €.

→ Rémunération mensuelle nette moyenne

TITULAIRES		Total ETPT mensuel	Salaires nets	Salaires nets moyen 2017	Salaires nets moyen 2016
Catégorie A	Femmes	1728	5 700 571,00 €	3 298,94 €	3 081,00 €
	Hommes	2332	8 268 447,00 €	3 545,65 €	3 344,00 €
Catégorie B	Femmes	459	886 772,00 €	1 931,97 €	1 890,00 €
	Hommes	262	562 254,00 €	2 146,01 €	1 999,00 €
Catégorie C	Femmes	904	1 410 868,00 €	1 560,69 €	1 539,00 €
	Hommes	270	422 661,00 €	1 565,41 €	1 531,00 €

CONTRACTUELS		Total ETPT mensuel	Salaires nets	Salair e net moyen 2017	Salair e net moyen 2016
Equivalent catégorie A	Femmes	157	288 850,00 €	1 839,81 €	1 766,00 €
	Hommes	139	298 703,00 €	2 148,94 €	1 849,00 €
Equivalent catégorie B	Femmes	157	194 252,00 €	1 237,27 €	1 370,00 €
	Hommes	55	77 788,00 €	1 414,33 €	1 392,00 €
Equivalent catégorie C	Femmes	299	397 819,00 €	1 330,50 €	1 321,00 €
	Hommes	94	111 004,00 €	1 180,89 €	1 306,00 €

Remarque : le salaire net comprend les primes et indemnités, heures complémentaires et vacances versées au cours de l'exercice 2017 (sans prise en compte de l'exercice de rattachement). Le salaire net est un « objet » fixe ; il n'est techniquement pas possible d'isoler du salaire net le salaire principal, les primes et les éventuelles rémunérations accessoires. Sont exclus de l'enquête les personnels ne décomptant pas d'ETPT (vacataires, CLD).

Zoom sur les déciles :

Décile	Salair e net moyen	Partage de la population	Part cumulée population	Salaires nets moyens cumulés	Part salaires nets moyens cumulés
D1	1 399,83 €	0-D1	10%	78 871,94 €	5%
D2	1 529,83 €	D1-D2	20%	173 489,38 €	10%
D3	1 732,57 €	D2-D3	30%	275 240,14 €	16%
D4	2 098,73 €	D3-D4	40%	396 502,61 €	23%
D5	2 602,50 €	D4-D5	50%	546 583,92 €	32%
D6	2 973,23 €	D5-D6	60%	722 376,01 €	42%
D7	3 264,91 €	D6-D7	70%	922 914,15 €	54%
D8	3 607,62 €	D7-D8	80%	1 138 882,83 €	67%
D9	4 138,14 €	D8-D9	90%	1 383 042,48 €	81%
		D9-fin	100%	1 703 937,73 €	100%

D9 / D1 : 2,96

Salair e moyen médian :

2 602,50 €

Étude réalisée sur les agents titulaires et contractuels, à partir du montant net total à payer divisé par le nombre d'ETPT enregistré pour l'année 2017.

Le premier décile (noté D1) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
Le neuvième décile (noté D9) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des :

Le rapport des deux déciles extrêmes (D9/D1) montre que le salaire net moyen des 10% des agents les mieux payés est au moins 2,96 fois supérieur : des agents les moins payés de l'UAPV

Le salaire moyen médian est de 2602,50€ : 50% des agents de l'UAPV perçoivent un salaire net moyen inférieur à 2602,50€ et 50% perçoivent plus de

Décile	Partage de la population	Effectifs par décile	Part des femmes par décile	Part des hommes par décile
D1	0-D1	64	72%	28%
D2	D1-D2	64	75%	25%
D3	D2-D3	63	82%	18%
D4	D3-D4	64	64%	36%
D5	D4-D5	64	45%	55%
D6	D5-D6	63	49%	51%
D7	D6-D7	64	44%	56%
D8	D7-D8	63	38%	62%
D9	D8-D9	64	50%	50%
	D9-fin	64	28%	72%

→ **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)**

En 2017, 37 agents ont bénéficié de la GIPA dont 30 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 7 personnels Biatss. Le montant total brut versé pour cette année représente 15 698€.

Genre	Catégorie A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	17			17
Hommes	19	1		20
Total	36	1	0	37

2.2 Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Type prime	Catégorie personnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2017	Effectifs concernés
PRES (1)	Enseignants Chercheurs / Enseignants	1 259,97 €	274
PEDR (à/c de la campagne 2014)	Membre IUF junior et senior	De 6 000 € à 10 000 €	4
	Enseignants-chercheurs dossiers notés 12 à 11	6 000,00 €	29
	Enseignants-chercheurs autres dossiers	4 000,00 €	10
PA (1)	Président d'Université	27 959,04 €	1
	Directeur IUT	9 278,88 €	1
PCA (2)	Liste des fonctions et taux votés en CA	De 1 000 € à 5 000 €	27
PRP (2)	Liste des responsabilités et taux votés en CA	De 496,92 € à 3 975,36 €	147
Indemnité de fonction CNU (1)	Membres section	1 000,00 €	5

(1) Primes statutaires ou fixées par le ministère

(2) La masse financière brute s'élève à 104 072 € pour les PCA et à 212 997 € pour les PRP (année universitaire 2016/2017)

2.3 Indemnités de formation continue

Fonction	Montant annuel brut global	Effectifs concernés
Direction et responsabilité administrative	De 1 055,52 € à 13 623,99 €	4
Enseignants de l'IUT	De 496,92 € à 5 776,69 €	14

2.4 Répartition des primes des personnels BIATSS

Type prime	Catégorie personnel / emploi fonctionnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2017	Catégorie	Effectifs concernés	
IFSE / IAT	ADJENES / ATRF / MAG C2	2 246,52 €	C	37	PPCR en 1 grade Adjenes / Atrf / Mag
	ADJENES / ATRF / MAG C1	2 321,52 €		60	
	ADJENES / ATRF / MAG P2	2 348,40 €		8	
	ADJENES / ATRF / MAG P1	2 450,16 €			
IFSE/IFTS PPRS	SAENES / BIBAS CN	4 384,92 €	B	15	
	TECH CN	4 436,64 €		21	
	SAENES / BIBAS CS	4 444,92 €		6	
	TECH CS	4 497,24 €		11	
	SAENES / BIBAS CE	4 504,92 €		5	
	TECH CE	4 558,08 €		4	
IFSE	AAE	5 393,64 €	A	4	
	APAE, AAEDS	De 7 355,88 € à 9 917,20 €		5	
	Administrateur (seuil et plafond)	De 4 900 € à 29 400 €		2	
PPRS	ASI	5 008,56 €	A	8	PPCR en 2 grades IGE CN et HC
	IGE 2C	5 458,20 €		32	
	IGE 1C	5 751,72 €		10	
	IGE HC	6 045,36 €		1	
	IGR 2C	7 441,32 €		2	
	IGR 1C	9 110,16 €		3	
	IGR HC	9 729,84 €			
IFTS/Indemnité spéciale	Bibliothécaire	5 171,52 €		3	
	Conservateur	6 818,16 €		2	
	Conservateur chef de section	8 522,76 €		3	
Indemnités de gestion	Agent Comptable EPSCP G2 (seuil et plafond)	De 8 480 € à 14 680 €		1	
Indemnité de charges administratives	SGEPES groupe 2 (seuil et plafond)	De 10 465 € à 20 930 €		1	

Montants annuels bruts au 31/12/2017

Pour les Personnels des bibliothèques, les montants incluent la prime de sujétion spéciale (cat C) et technicité (cat B et A)

→ Primes de fonction informatique

Fonction (nomenclature du décret n°71-343 du 29 avril 1971)	Montant annuel brut PFI	Catégorie	Effectifs concernés
Chef de projet	De 4 633,50 € à 6 266,89 €	A	10
Programmeur de système d'exploitation			3
Programmeur et pupitreur	De 3 100,11 € à 4 166,81 €	B	8

→ **Primes des personnels contractuels enseignants et BIATSS**

Les personnels contractuels bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique à hauteur d'un tiers des primes versées aux personnels titulaires.

Les contractuels enseignants (autres qu'ATER, doctorants, lecteurs et maîtres de langue et PAST) sont également bénéficiaires de cette mesure. Les contrats de recherche, personnels recrutés sur des conventions ou sur contrat ANR, sont exclus de cette mesure.

Catégorie personnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2017	Effectifs concernés
Equivalent catégorie C	797,76 €	32
Equivalent catégorie B	1 557,00 €	19
Equivalent catégorie A	1 915,32 €	33

→ **Répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)**

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est un complément de rémunération indemnitaire lié à la nature de l'emploi effectivement exercé et à l'exercice de certaines fonctions définies réglementairement. Elle rentre en compte pour le calcul de la retraite. Le bénéfice de la NBI est attaché à l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière.

La NBI est versée mensuellement et prend la forme d'un certain nombre de « points d'indice » venant s'ajouter aux points d'indice découlant du grade et de l'échelon de l'agent.

L'établissement est doté de 42 NBI qui représentent 754 points d'indice. Valeur annuelle du point d'indice : 56,2323 € au 01/02/17

La masse financière brute de cette indemnité s'élève à 42 400 €.

Catégorie	Nombre de points attribués	Fonction	Structure d'affectation
-----------	----------------------------	----------	-------------------------

Responsables administratifs de catégorie A

Secrétaire général	50	DGS	Services centraux
Agent comptable	40	Agent comptable	Services centraux
DGS Adjoints	30	DGS Adjoint / Directeur des ressources humaines	Services centraux
	30	DGS Adjoint / Directeur des finances des achats et du contrôle interne	Services centraux
Responsable encadrement administratif	21	Directeur de la BU	BU
	21	Directeur de la DOSI	DOSI
	21	Directeur Maison de la Recherche et de la Valorisation	Maison de la Recherche et de la Valorisation
	21	Directeur de la Maison de la Culture	Maison de la Culture
	21	Responsable service technique immobilier logistique	Services centraux
	21	Responsable service des études et de la scolarité	Services centraux
	21	Conseiller de prévention, responsable du service hygiène et sécurité	Services centraux
	21	Responsable de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion	Maison de l'Orientation et de l'Insertion
	21	Responsable de l'UFR-ip Sciences, Technologies, Santé	UFR ip STS
	21	Responsable pôle pédagogie et du pôle finances des 3 UFR ip	UFR ip DEG, ALL et SHS
	21	Responsable administratif IUT	IUT
	21	Responsable administratif du service de la formation continue	SFTLV
RA Adjoint	16	RA Adjoint STS	UFR ip STS
	16	RA Adjoint STS	UFR ip STS
Adjoint services centraux	16	Directeur des ressources humaines adjoint	Services centraux
	16	Responsable budget	Services centraux
	16	Fondé de pouvoir	Services centraux
	16	Adjoint directeur de la DOSI	DOSI
	16	Adjoint responsable du STIL	Services centraux

Responsables techniques de catégorie A, B et C

Responsable scientifique ou technique	13	Responsable technique du parc scientifique du département chimie	UFR ip STS
	13	Responsable du parc analytique IBMM	UFR ip STS
	13	Responsable gestion du parc scientifique dépt biologie - licence	UFR ip STS
	13	Responsable compteur à scintillation, tritium, carbone 14	UFR ip STS
	13	Responsable du laboratoire biologie	IUT
	13	Responsable du parc scientifique dépt physique	UFR ip STS
	13	Responsable animalerie	UFR ip STS
	13	Responsable du parc analytique IMBE	UFR ip STS
	13	Responsable du parc analytique du laboratoire GREEN	UFR ip STS
	13	Responsable appareillage chimie à l'IUT	IUT
	13	Responsable laboratoire d'analyses chimiques (EMMAH)	UFR ip STS
	13	Responsable gestion du parc scientifique dépt biologie - master	UFR ip STS
	12	Responsable du parc audiovisuel	DOSI
	12	Responsable technique du pôle sportif	SUAPS
	12	Responsable du parc de matériel scientifique de la halle de technologie	IUT
	12	Responsable technique immobilier	Services centraux
	12	Responsable pôle sécurité, incendie, sûreté	Services centraux
	12	Responsable des installations thermiques	Services centraux
	12	Responsable de la maintenance des équipements électriques	Services centraux

Total	754
--------------	------------

2.5 Les Heures complémentaires d'enseignement

Lorsque les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées, l'établissement doit confier des heures complémentaires à des enseignants en poste ou des vacances d'enseignement à des intervenants extérieurs.

Des formations ont recours par définition et obligation à des personnels externes (cas de l'IUT)

Dépenses de masse salariale	2017		2016		2015	
Heures complémentaires d'enseignement effectuées par des personnels UAPV (1)	550 409 €	29%	539 174 €	29%	519 209 €	30%
Vacations d'enseignement effectuées par des intervenants extérieurs à l'UAPV (2)	1 347 531 €	71%	1 340 862 €	71%	1 222 059 €	70%
TOTAL	1 897 940 €		1 880 036 €		1 741 268 €	

(1) Sont considérés comme "personnels UAPV", les personnels titulaires, les contractuels BIATSS et enseignants, les enseignants associés, les lecteurs et maîtres de langues.

Le statut d'ATER et de doctorant contractuel ne permet pas de faire d'heures complémentaires d'enseignement.

(2) Sont considérés comme "personnes extérieures à l'UAPV" les vacataires et les intervenants ayant le statut d'étudiant

NB : les montants correspondent aux dépenses de masse salariale décaissées au cours de l'année *n* de chaque exercice, que le service soit fait au cours de l'année ou antérieurement.

→ Les vacances administratives et techniques

Périmètre pris en compte : les vacances administratives et techniques des agents contractuels et des étudiants, le tutorat étudiant, les vacances pour activités accessoires des agents titulaires.

	2017	2016	2015
Dépenses de masse salariale	233 334 €	226 717 €	256 661 €

Partie 4

La FORMATION

1 Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)

Répartition par type de dépenses

	Montant en euros
Coût pédagogique	84 887,07 €
Frais annexes (repas, hébergement, transport)	16 838,73 €
Dépenses diverses	581,73 €
Recettes	518,46 €
TOTAL	102 825,99 €

	Actions collectives	Actions individuelles	Actions inter-ministérielles
Dépenses	70%	28%	2%

2 Les actions de formation PUF

2.1 Évolution des actions de formation

→ Nombre de jours de formation et stagiaires par type d'actions

PUF	2017		2016		2015	
	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires
<u>ACTION T1</u> : Adaptation au poste de travail	600	439	464	404	284,8	334
<u>ACTION T2</u> : Évolution des métiers	116	97	52,2	28	295,3	168
<u>ACTION T3</u> : Acquisition de nouvelles compétences	122	64	101,1	89	184,2	23
Préparation concours	53	41	25,2	6	50,5	39
Total	891	641	642,5	527	814,8	564

→ Evolution de la durée moyenne des formations par stagiaire et par catégorie

PUF	2017			2017	2016	2015
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Durée moyenne	Durée moyenne	Durée moyenne
<u>ACTION T1</u> : Adaptation au poste de travail	1,5	1,6	1	1,4	1,1	1
<u>ACTION T2</u> : Évolution des métiers	2	0,9	1	1,2	1,9	1,8
<u>ACTION T3</u> : Acquisition de nouvelles compétences	1,7	2	2,4	1,9	1,1	8,0
Préparation concours	1,1	1,7	0,8	1,3	4,2	1,3
Total	1,5	1,5	1	1,4	1,2	1,4

2.2 Répartition des actions de formation

	2017		2016		2015	
Répartition du PUF par actions individuelles / collectives	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
Actions individuelles	46	531	46	67	30	36
Actions collectives	36	42	48	416	58	528
Actions interministérielles	32	68	-	-	-	-
Total	114	641	94	483	88	564

3 Répartition des stagiaires inscrits par catégorie

PUF - ANNEE 2017	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	177	108	154	439
Nombre total de jours		263	169	167	600
Nombre de stagiaires	T2	29	22	46	97
Nombre total de jours		50	19	47	115,8
Nombre de stagiaires	T3	30	15	19	64
Nombre total de jours		52	24	46	122,2
Nombre de stagiaires	Préparation concours	2	20	19	41
Nombre total de jours		2,2	34,7	16,1	52,9
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		238	165	238	641
NOMBRE TOTAL DE JOURS		367,4	246,3	276,9	890,6

PUF - ANNEE 2016	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	177	92	135	404
Nombre total de jours		223	108	133,4	464
Nombre de stagiaires	T2	20	7	1	28
Nombre total de jours		40	10,1	2	52,2
Nombre de stagiaires	T3	43	22	24	89
Nombre total de jours		62,7	21,5	16,9	101,1
Nombre de stagiaires	Préparation concours	0	5	1	6
Nombre total de jours		0	16,6	8,6	25,2
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		240	126	161	527
NOMBRE TOTAL DE JOURS		325,4	156,2	160,9	642,5

PUF - ANNEE 2015	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	93	83	158	334
Nombre total de jours		126	77,8	81	284,8
Nombre de stagiaires	T2	66	41	61	168
Nombre total de jours		96	61,3	138	295,3
Nombre de stagiaires	T3	7	9	7	23
Nombre total de jours		16,8	14	153,3	184,2
Nombre de stagiaires	Préparation concours	9	7	23	39
Nombre total de jours		19	9,2	22,3	50,5
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		175	140	249	564
NOMBRE TOTAL DE JOURS		257,8	162,3	394,6	814,8

Depuis 2014, la répartition des stagiaires par catégorie inclue les agents titulaires ainsi que les contractuels

Répartition des stagiaires par type de formation et par genre

Actions PUF 2016	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C
T1	Femme	135	115	126
	Homme	129	54	42
T2	Femme	31	17	42
	Homme	19	2	6
T3	Femme	22	12	45
	Homme	30	12	1
Préparation concours	Femme	2	28	15
	Homme	0	7	1
TOTAUX				
NOMBRE TOTAL DE JOURS		367,4	246,3	276,9

Actions PUF 2016	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C
T1	Femme	133,8	78	78,7
	Homme	88,8	30	54,7
T2	Femme	29,5	10,1	0
	Homme	10,6	0	2
T3	Femme	37,9	14,3	14,4
	Homme	24,8	7,2	2,5
Préparation concours	Femme	0	16,6	8,6
	Homme	0	0	0
TOTAUX				
NOMBRE TOTAL DE JOURS		325,4	156,2	160,9

Actions PUF 2015	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C
T1	Femme	54	43,3	69,5
	Homme	72	34,5	11,5
T2	Femme	43,5	47,5	67,7
	Homme	52,5	13,8	70,3
T3	Femme	15,8	11,5	8,7
	Homme	1	2,5	144,7
Préparation concours	Femme	15	6,2	15,5
	Homme	4	3	6,8
TOTAUX				
NOMBRE TOTAL DE JOURS		257,8	162,3	394,7

Coût pédagogique par catégorie et par genre

ANNEE 2017	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total
Femme	26 197,45 €	18 314,67 €	13 033,40 €	57 545,52 €
Homme	22 107,92 €	10 408,96 €	3 403,00 €	35 919,88 €
Convention CRFCB (Bibliothèque Universitaire) / VERITAS				8 260,00 €
Régularisations diverses				518,46 €
Dépenses diverses				581,73 €
Total	48 305,37 €	28 723,63 €	16 436,40 €	102 825,59 €

ANNEE 2016	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total
Femme	39 594,81 €	15 415,32 €	9 993,67 €	65 003,80 €
Homme	26 099,09 €	3 754,70 €	5 259,55 €	35 113,34 €
Convention CRFCB (Bibliothèque Universitaire)				2 500,00 €
Régularisations diverses				481,22 €
Total	65 693,90 €	19 170,02 €	15 253,22 €	103 098,36 €

ANNEE 2015	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total
Femme	14 228,57 €	7 658,28 €	8 606,96 €	30 493,81 €
Homme	16 210,58 €	3 616,97 €	7 956,65 €	27 784,20 €
Total	30 439,15 €	11 275,25 €	16 563,61 €	58 278,01 €

4 Les actions de formations hors PUF

Les personnels de l'UAPV ont accès à des offres de formations extérieures à l'Établissement. Le plan national de formation des personnels BIATSS, le Plan Académique de Formation, l'Institut Régional d'Administration de Bastia et la Délégation Interministérielle Provence Alpes Côte d'Azur offrent une large palette d'actions de formations complémentaires à celles mises en œuvre dans le cadre du PUF.

→ Répertoires des métiers

Il existe deux répertoires des métiers :

> REFERENS III Référentiel des emplois-types pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Observatoire des métiers et compétences (mis à jour en octobre 2016)

> REME Répertoire des Métiers et des compétences qui couvre l'ensemble des missions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale (mis à jour en novembre 2011)

Partie 5

Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE

1 La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

L'activité de prévention s'exerce par la surveillance médicale des agents et l'action sur le milieu professionnel.

A l'Université d'Avignon, ce service est assuré au travers d'une convention signée avec l'AIST (Association Inter-entreprise pour la Santé au Travail).

Les personnels de l'UAPV sont suivis sur deux centres AIST, un situé sur le site Agroparc qui prend en charge les personnels des Sciences et Agrosiences, CERI et IUT et un centre rue Thiers qui prend en charge les personnels du site du campus centre ville, de la Formation continue et du Pôle sportif.

Chaque visite est facturée à l'Université d'Avignon 80 euros hors taxes soit 96 euros TTC.

En 2017, la médecine de prévention a représenté un budget annuel de 8 560 euros HT soit 10 272 euros TTC.

Les convocations annuelles sont réparties selon le type de visite et en fonction des deux sites de l'établissement.

Données du service UAPV programmant les visites médicales obligatoires

Visites programmées	2017	2016	2015
Convocations Centre Ville	76	89	143
Convocations Agroparc	41	60	72
Total annuel	117	149	215

Données transmises par le prestataire chargé de la médecine de prévention

Visites réalisées	2017	2016	2015
Centre ville	65	91	122
Agroparc	31	45	45
Total annuel	106	136	167

Types de visites

→ Les visites périodiques

Les visites médicales périodiques sont quinquennales et concernent l'ensemble du personnel.

Les personnels qui bénéficient d'une surveillance médicale renforcée sont convoqués à une visite annuelle.

Sont concernés, les personnels travaillant dans les laboratoires ou affectés à certains travaux comportant des exigences ou des risques spéciaux, les personnels handicapés, les femmes enceintes.

→ Les visites de reprise après un arrêt de travail

Elles ont pour but de vérifier l'aptitude des personnels à reprendre leur poste et ont lieu dans les cas suivants:

- absence pour cause de maladie professionnelle
- retour de congé maternité

Des aménagements de poste de travail peuvent être proposés par le médecin du travail, notamment pour les personnes en situation de handicap. En dehors des visites réglementaires, des visites exceptionnelles peuvent être effectuées lorsque la situation médicale l'exige.

L'action sur le milieu professionnel, au bénéfice individuel et collectif des personnels est essentiellement préventive et a pour but de mener ou de proposer des actions de prévention, de correction ou d'amélioration des conditions de travail.

Les médecins du travail participent aux réunions du CHSCT, aux études de poste concernant l'exposition aux risques cancérigènes mutagènes et reprotoxiques et aux études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi. Enfin ils rencontrent les responsables ressources humaines dans le cadre des risques psycho-sociaux.

Les personnels peuvent également solliciter à titre personnel un rendez vous avec le médecin de prévention, directement auprès de l'AIST.

→ La mise en place des Fiches d'exposition aux risques (FER)

Le code du travail exige que l'employeur établisse pour chaque travailleur exposé à certains risques une fiche d'exposition aux risques ou FER.

Les personnels concernés par celle-ci sont les travailleurs au contact de substances dangereuses et/ou rayonnement ionisants et/ou de rayonnements optiques artificiels.

Ces fiches complétées et signées annuellement par les personnels concernés et contresignées par les chefs de services et/ou directeurs de laboratoires sont conservées dans le dossier de l'agent à la DRH. Une copie est fournie à l'agent et au médecin de prévention qui le suit.

La FER permet au médecin de suivre efficacement l'agent.

La mise en place des FER a été validée par le Conseil Hygiène et Sécurité de janvier 2011.

Depuis leur mise en place, 98 FER ont été renseignées. La FER est en cours de refonte par Service Hygiène et Sécurité

2 La situation de handicap

Au 31/12/2017, 37 personnels sont déclarés en situation de handicap à l'UAPV.

Chaque année, un recensement est organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche suite à la signature d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

La prise en compte des situations de handicap a permis aux agents concernés de préciser leurs besoins (aménagement du poste de travail, temps partiel de droit, priorité pour les mutations, prise en compte du handicap dans le dossier retraite, bonification des chèques vacances) afin de faire valoir leurs droits.

→ Répartition des effectifs

Équivalent catégorie	Personnels BIATSS	Personnels enseignant	Total
Cat. A	10	5	15
Cat. B	6		6
Cat. C	16		16
Total	32	5	37

Pour la déclaration relative à l'année 2018 (calculée sur les effectifs au 01/01/2017), l'UAPV n'a pas du régler de contribution. Cette contribution aurait du s'élever à 11 850€ mais après réduction particulière de 14 148€, le solde étant négatif, aucun versement n'a été engagé.

La réduction particulière est calculée en fonction de certaines dépenses prévues par le code du travail, dans la limite de la moitié de l'obligation d'emploi.

La base de calcul de cette réduction prend en compte les dépenses réalisées dans le cadre des ateliers protégés et les dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

- action sociale pour les personnels en situation de handicap
- formations pour les personnels en situation de handicap
- dépenses relatives aux vacataires qui accompagnent les étudiants en situation de handicap
- aménagements des postes de travail
- convention avec Handispensable, cabinet de conseil et de recrutement pour favoriser l'intégration du handicap

→ Évolution du taux d'emploi des personnels en situation de handicap

Année	Taux d'emploi de l'UAPV	Taux d'emploi chez les personnels BIATSS	Taux d'emploi chez les personnels enseignants
2017	5,5%	10,26%	1,39%
2016	4,5%	8,28%	1,34%
2015	4,1%	7,62%	1,10%
2014	2,9%	5,70%	0,54%
2013	2,7%	5,69%	0,27%
2012	2,2%	4,81%	0,00%

3 Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité

En 2017, 86 agents ont suivi une formation « hygiène et sécurité ». Les formations dans le domaine de la sécurité et la santé au travail ont représenté 11,4% de la part des dépenses de formations de l'établissement. Ils étaient 230 agents à bénéficier d'une formation « hygiène et sécurité » en 2016 et 101 agents en 2015.

Domaines de formation	Durée totale de la formation (en jours)	Total agents formés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Dépenses
Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail	21	18	9	9	2 502,00 €
Guide et serre file	12	30	19	11	0,00 €
Manipulation des extincteurs	1	1	0	1	0,00 €
Remise à niveau SSIAP 1	2	1	0	1	210,00 €
Remise à niveau SSIAP 3	5	1	0	1	630,00 €
Sauveteur Secouriste au Travail	20	9	5	4	1 668,00 €
PSC 1	4	4	4	0	0,00 €
Habilitations électriques	12	5	0	5	1 200,00 €
PCR – Renouvellement Niveau 2	4	1	1	0	1 550,00 €
Risques Psychosociaux (Membres CHSCT)	28	12	3	9	2 806,00 €
Habilitation à la conduite des autoclaves	5	4	3	1	1 197,00 €
TOTAL	113,5	86	44	42	11 763,00 €

4 Risques professionnels

→ Les Accidents du Travail et les maladies professionnelles

> Accidents du Travail		BIATSS			Enseignants et Enseignants-chercheurs				
		Nombre d'AT dans l'année	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre d'AT dans l'année	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours	Nombre total d'AT
2017	Accidents de travail	7	518	7	2		2	518	9
	Accidents de trajet	3	27	3				27	3
	TOTAL	10	545	10	2	0	2	545	12
2016	Accidents de travail	5	170	5	1	104	1	274	6
	Accidents de trajet	5	89	5				89	5
	TOTAL	10	259	10	1	104	1	363	11
2015	Accidents de travail	6	87	6				87	6
	Accidents de trajet	4	81	4				81	4
	TOTAL	10	168	10	0	0	0	168	10

Le nombre total d'accident du travail est en très légère augmentation par rapport à 2016 avec 12 agents concernés. Le nombre total de jours est en nette augmentation : il passe de 363 à 545 jours d'AT.

→ Répartition par sexe des accidents du travail et des maladies professionnelles

	BIATSS			Enseignants et Enseignants-chercheurs			Total 2017	Total 2016	Total 2015
	Femmes	Hommes	Total agents concernés	Femmes	Hommes	Total agents concernés			
Accidents du travail	3	4	7	1	1	2	9	6	6
Accidents de trajet	3		3			0	3	5	4
Maladies professionnelles			0			0	0	0	0
TOTAL	6	4	10	1	1	2	12	11	10

→ Coût de la formation des membres du CHSCT

Aucune action de formation des membres du CHSCT n'est intervenue au cours de l'année 2017

5 Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS

Type de congés	Nombre d'agents concernés			Part des effectifs concernés	TOTAL 2016	TOTAL 2015	Évolution 2015/2017
	ts et Enseignants-chercheur	BIATSS	TOTAL 2017				
Congé Longue Maladie (titulaires)	2	5	7	1,04%	7	1	6
Congé Longue Durée (titulaires)	2	1	3	0,45%	1	3	0
Congé Grave Maladie (contractuels)		1	1	0,15%	2	3	-2
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	17	154	171	25,45%	176	176	-5
TOTAL	21	161	182	27,08%	183	180	2

→ Répartition des arrêts de travail par sexe

Type de congés	Nombre d'agents concernés				TOTAL 2017
	Enseignants et Enseignants-chercheurs		BIATSS		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Congé Longue Maladie (titulaires)	0	2	4	1	7
Congé Longue Durée (titulaires)	1	1	1	0	3
Congé Grave Maladie (contractuels)	0	0	1	0	1
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	8	9	110	44	171
TOTAL	9	12	116	45	182

Type de congés	Nombre de jours d'arrêt				TOTAL 2017	Durée moyenne par agent
	Enseignants et Enseignants-chercheurs		BIATSS			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Congé Longue Maladie (titulaires)		232	727	365	1324	189,14
Congé Longue Durée (titulaires)	326	323	310		959	319,67
Congé Grave Maladie (ANT)			2		2	2,00
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et contractuels)	228	187	1939	932	3286	19,22
TOTAL	554	742	2978	1297	5571	30,61

Pour l'année 2017, l'établissement a comptabilisé en moyenne 19,2 jours de congés ordinaires de maladie par agent. Cette moyenne s'élève à 189 jours pour les congés longue maladie et 319 jours pour les congés longue durée.

La durée moyenne d'un arrêt pour congés ordinaires de maladie est en moyenne de 7,7 jours (sans tenir compte des éventuelles prolongations). Cette durée s'élève à 88 jours pour les congés longue maladie et 319 jours pour les congés longue durée.

6 La quotité de travail

6.1 Les personnels enseignants à temps partiel

Chez les enseignants titulaires, le temps partiel ne concerne 1,1% de nos effectifs enseignants.

La part des enseignants à temps partiel ds le supérieur représente 1,7% au niveau national.

Population	Quotité de travail					Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents à temps partiel
	50%	60%	70%	80%	90%		
Enseignants-chercheurs	1					1	0,4%
PRAG	1				1	2	0,8%
Total	2	0	0	0	1	3	1,1%

→ Répartition par sexe des personnels enseignants à temps partiel

Population	Personnels enseignants à temps partiel		Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents féminins	Part des agents masculins
	Femmes	Hommes			
Enseignants-chercheurs		1	1	0%	100%
PRAG	1	1	2	50%	50%
Total	1	2	3	33%	67%

6.2 Les personnels BIATSS à temps partiel

En 2017, 65 personnels BIATSS titulaires et contractuels ont bénéficié d'un temps partiel allant de 50 à 90%. Le temps partiel chez les personnels BIATSS représente une part de 20,8%. Au niveau national, le temps partiel chez les personnels BIATSS représente 6,7%.

A l'UAPV, la quotité la plus représentée est le 80% qui concerne 56 agents, soit plus de 86% des temps partiels.

La part des agents de la filière AENES de l'UAPV exerçant à temps partiel est égale à 6,1%, celle des personnels ITRF représente 7,7% et celle des personnels des bibliothèques 2,6%. Enfin les personnels contractuels exerçant à temps partiel représentent 4,5% des effectifs BIATSS à l'UAPV.

Population	Quotité de travail					Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents à temps partiel
	50%	60%	70%	80%	90%		
AENES				18	1	19	6,1%
ITRF		1		20	3	24	7,7%
BU				8		8	2,6%
Contractuels	2		2	10		14	4,5%
Total	2	1	2	56	4	65	20,8%

→ Répartition par sexe des personnels BIATSS à temps partiel

La part des personnels BIATSS féminins exerçant à temps partiel à l'UAPV est égale à 89% en 2017 ; elle était égale à 88% en 2016 et 90% en 2015.

Population	Personnels BIATSS à temps partiel		Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents féminins	Part des agents masculins
	Femmes	Hommes			
AENES	18	1	19	95%	5%
ITRF	21	3	24	88%	13%
BU	6	2	8	75%	25%
Contractuels	13	1	14	93%	7%
Total	58	7	65	89%	11%

→ **Comptes Épargne Temps (CET)**

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de CET ouverts	56	29	85
Agents ayant déposé des jours	25	19	44

Jours déposés sur les CET en 2016	364
Nombre total de jours sur les CET	1124
Jours utilisés en congés	75
Jours indemnisés au titre de 2016	191

7 Répartition des congés parentaux

Le congé parental est la position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3ème anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié.

Le tableau suivant recense les effectifs ayant été en congé parental au cours de l'année 2017

Population	Femmes	Hommes
Enseignants chercheurs		1
BIATSS titulaires	2	
BIATSS contractuels	1	
Total	3	1

→ **Zoom sur la disponibilité pour élever un enfant**

Au cours de l'année 2017, deux agents ont été en position de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans à la suite d'un congé parental.

→ **Zoom sur les congés de maternité**

Population	Nombre de congés de maternité
Enseignants chercheurs	3
Enseignants	1
Enseignants contractuels	2
BIATSS titulaires	4
BIATSS contractuels	7
Total	17

→ **Zoom sur les congés de paternité**

Suite à la naissance d'un enfant, un agent titulaire ou contractuel peut bénéficier d'un congé de paternité. Le congé de paternité doit être pris dans les 4 mois suivant la naissance de l'enfant. La durée du congé de paternité est fixée à 11 jours calendaires, ces jours sont consécutifs et non fractionnables. En cas de naissance multiple, cette durée est portée à 18 jours.

A l'UAPV, 67% des pères ayant déclaré avoir un enfant en 2017 ont pris un congé de paternité. Ils n'étaient que 9 % en 2016.

Le tableau suivant recense les pères ayant déclaré une naissance en 2017 et le nombre de congés de paternité pris au cours de l'année 2017.

Population	Nombre de pères ayant déclaré une naissance	Nombre de congés de paternité
Enseignants chercheurs	6	4
Enseignants	1	
Enseignants contractuels		
BIATSS titulaires	2	2
BIATSS contractuels		
Total	9	6

Partie 6

Le DIALOGUE SOCIAL

1 Réunions des instances de l'Établissement

→ Nombre d'instances de l'Établissement réunies en 2017

Instances	Nombre de réunions
Conseil d'Administration (CA)	10
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	5
Commission de la Recherche (CR)	11
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	2
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	10
Conseil Académique (réunion CR et CFVU)	2
Conseil Académique Restreint	11
Comité Technique (CT)	7
Commissions Paritaires d'Établissement (CPE) filières ITRF, AENES et des Bibliothèques	14
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	1
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	5
Commission d'Action Sociale	5

2 Composition et parité des instances de l'Établissement

Instances	Nombre de membres titulaires et suppléants	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Représentation des femmes (%)
Conseil d'Administration (CA)	34	18	16	53%
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	12	7	5	58%
Commission de la Recherche (CR)	36	15	21	42%
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	18	6	12	33%
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	45	21	24	47%
Conseil Académique (réunion CR et CFVU)	81	36	45	44%
Conseil Académique Restreint	31	11	20	35%
Comité Technique (CT)	20	8	12	40%
Commission Paritaire d'Établissement (CPE) représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel ITRF, AENES et des Bibliothèques	56	31	25	55%
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	20	14	6	70%
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	18	5	13	28%
Commission d'Action Sociale : représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel	15	7	8	47%

Composition au 31/12/2017

→ **Moyens mis à disposition des membres du CHSCT**

L'arrêté du 27 octobre 2014 précise le contingent annuel de jours d'absence permettant de réaliser des missions pour le CHSCT. Compte tenu de l'effectif de l'établissement, le nombre de jours annuel d'absence pour les titulaires et suppléants est de 5 jours et de 6,5 jours pour le secrétaire. S'ajoutent en plus toutes les heures de réunions en CHSCT ou groupes de travail issus du CHSCT, ainsi que le temps de préparation et de trajet.

→ **Groupes de travail et autres réunions**

En plus des instances de l'Établissement, des réunions de dialogue social sont organisées mensuellement, notamment avec les représentants du personnels membres du CT. De la même manière et selon la même configuration, des réunions de travail ou d'information sont organisées sur des thématiques particulières.

3 Relations professionnelles

→ **Moyens humains accordés aux syndicats**

Au total, sur l'année universitaire 2017-2018, 320 heures de décharges d'activité de service pour l'exercice d'activités syndicales ont été accordées à un agent correspondant à 0,2 ETP annuel.

→ **Locaux syndicaux**

Deux locaux identifiés comme locaux syndicaux sont mis à la disposition des organisations syndicales :

- un local de 13,95 m² accessible uniquement aux syndicats, salle 1W01
- un local de 23,03 m², salle 2E10

→ **Grèves**

L'établissement a compté 5 jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national en 2017.

Grèves	Nbre de jours non travaillés	Nbre de grévistes
21/03/2017	1	0
12/09/2017	1	31
21/09/2017	1	31
10/10/2017	1	60
16/11/2017	1	9
Total	5	131

Partie 7

L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE

1 L'action culturelle et sportive

Les actions mises en œuvre par la Maison de la culture et de la vie de campus s'adressent à l'ensemble de la communauté universitaire. Les personnels ont donc accès, au même titre que les étudiants à toutes les actions, dispositifs et événements mis en œuvre.

→ Favoriser les pratiques de spectateurs : le dispositif « patch culture »

Depuis 2010, le dispositif du Patch Culture concerne l'ensemble de la communauté universitaire. Il propose aux étudiants et personnels de l'Université de bénéficier d'un tarif à 5 ou 6€ une fois par an dans chacune des structures culturelles partenaires.

En 2017, 62 structures ont participé à ce dispositif dans les domaines du cinéma, théâtre, opéra, musique, danse, patrimoine, festival, culture scientifique, création, exposition...

214 personnels de l'Université ont adhéré au dispositif durant l'année 2016/2017, soit 30 % des personnels de l'Université.

42 % des personnels féminin sont patchés alors que 24 % des personnels masculins sont patchés.

50 % des personnels BIATSS sont patchés alors que 13 % des personnels enseignant-chercheurs sont patchés.

→ Développer les pratiques culturelles et sportives : l'ouverture des UEO

Les Unités d'Enseignement d'Ouverture culturelles et sportives sont ouvertes aux personnels de l'Université. Pour ce qui relève des activités culturelles, un quota de 10% de l'effectif maximum de l'atelier leur est ouvert gratuitement.

Sur l'année 2017, 14 personnels ont participé à des UEO

- Chorale musiques actuelles 5
- Culture japonaise 3
- Arts plastiques 2
- Théâtre 2
- Poésie 1
- Percussions africaines 1

Par ailleurs, un atelier de pratique théâtrale dédié aux personnels à ouvert à la rentrée 2017 et peut accueillir jusqu'à 20 personnes.

Les activités sportives :

Personnels de l'Université d'Avignon inscrits à une activité sportive

Année universitaire	1er semestre	2ème semestre
2017 – 2018	70	61
2016 - 2017	72	52
2015 - 2016	62	60

Répartition des personnels par activités pour l'année universitaire 2017-2018

Activité	1er semestre	2ème semestre
Aikido	1	
Badminton	2	4
Barre à terre	1	
Danse contemporaine	1	
Escalade	1	3
Golf	6	5
Jui-Jitsu		1
Marche nordique / Nordique bien être	1	1
Natation	1	2
Pass cardio/muscu	2	8
Pilates Agroparc	9	7
Pilates healthy campus	5	3
Pilates	12	10
Préparation physique	18	11
Renforcement muscu/stretching	2	
Swiss ball	1	5
Yoga	2	
Yoga healthy campus	3	1
Zumba	2	
TOTAL	70	61

2 L'action sociale

Missions principales du Service d'Action Sociale :

- Participer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels
- Gérer les actions sociales, initiées au bénéfice des personnels en activité et de leurs ayants droits
- Informer les personnels dans le domaine social

L'effort de l'établissement au titre de l'action sociale a représenté 97 643 € pour l'année 2017.

	2017	2016	2015
Restauration des personnels	10 386 €	10 431 €	9 766 €
Soutien des personnels action sociale	40 822 €	32 461 €	42 925 €
Caspua	22 000 €	22 000 €	22 900 €
Médecine de prévention	10 176 €	11 904 €	17 760 €
Assistante sociale	14 258 €	15 261 €	14 389 €
TOTAL	97 643 €	92 057 €	107 740 €

2.1 Accompagnement social de la vie professionnelle

L'aide à la restauration concerne l'ensemble des personnels de l'Université.

Activité	Nombre de repas servis	Nombre d'usagers moyen mensuel (sur 11 mois)	Coût (facture du CROUS)
Restauration des personnels	5 132	467	10 386,36 €

En 2017, le prix brut du repas était de 6,40 euros pour la période du 01/01 au 31/07 et 6,54 euros du 01/08 au 31/12/2017)

Le montant de l'aide, directement versée au CROUS, est variable en fonction de l'indice de rémunération (INM) :

Origine de l'aide	Catégories / INM			
	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	
	Jusqu'à 465	466 → 655	656 et plus	
Université d'Avignon	1,02	1,36		
Financement ministériel	1,22			
Montant total de l'aide	2,24	1,36	0,00	
Prix du repas brut	6,40	6,40	6,40	
Prix du repas net personnel	4,16	5,04	6,40	Financement total
Financement UAPV	4 916,60	0,00	0,00	4 916,60 €
Financement ministériel	4 110,60	1 498,72	0,00	5 609,32 €

2.2 Soutien social à la vie personnelle et familiale

Pour l'ensemble du personnel, le service d'action sociale a traité 122 dossiers en 2017.

Répartition des demandes	Montants versés 2017	Montants versés 2016	Montants versés 2015	Variation 2015- 2017
Enfants handicapés	15 287 €	13 823 €	15 269 €	+ 18 €
Déménagement / logement	1 800 €	4 200 €	3 300 €	-1 500 €
Allocations d'études	7 250 €	6 640 €	7 800 €	-550 €
Séjours d'enfants	4 627 €	4 153 €	5 541 €	-914 €
BAFA	0 €	675 €	390 €	-390 €
Secours	8 958 €	2 970 €	10 625 €	-1 667 €
Retraite	1 300 €			
Naissance	1 600 €			
Total	40 822 €	32 461 €	42 925 €	-2 103 €

Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge	Nombre de personnels concernés en 2017	Nombre de personnels concernés en 2016	Nombre de personnels concernés en 2015	Variation 2015- 2017
Moins de 30 ans	1	2	4	-3
De 31 à 35 ans	14	4	5	9
De 36 à 40 ans	13	7	5	8
De 41 à 45 ans	13	9	15	-2
De 46 à 50 ans	21	21	18	3
De 51 à 55 ans	8	9	10	-2
De 56 à 60 ans	2	1	1	1
61 ans et plus	13	2	1	12
Total	85	55	59	26

Répartition des bénéficiaires selon leur situation familiale	Nombre de personnels concernés	Femmes	Hommes
Célibataire	3	1	2
Couple	5	4	1
Célibataire + 1 enfant	6	4	2
Couple + 1 enfant	10	7	3
Célibataire + 2 enfants	10	9	1
Couple + 2 enfants	25	19	6
Célibataire + 3 enfants	4	3	1
Couple + 3 enfants	9	2	7
Célibataire + 4 enfants et plus	6	4	2
Couple + 4 enfants et plus	7	5	2
Total	85	58	27

Répartition du nombre de demandes par personnel demandeur en 2017

Nombre de demandes présentées	Nombre de personnels 2017	Nombre de personnels 2016	Nombre de personnels 2015
1	75	46	42
2	5	5	13
3	2	4	3
4	2	0	1
5 et plus	1	0	0
Total	85	55	59

→ Distribution d'ordinateurs « seconde vie » sur critères sociaux aux personnels de l'UAPV

Depuis juin 2010, à l'occasion du renouvellement de son parc informatique, l'UAPV, par l'intermédiaire de la DOSI (Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information) distribue aux personnels de l'UAPV sur critères sociaux les ordinateurs sortis de l'inventaire. Cette décision est validé par le CA.

Depuis 2015, un nombre important de matériel est disponible. Toutes les demandes peuvent donc être honorées.

Nombre d'ordinateurs proposés	Nombre de demandes	Dont non recevable *
Année 2013	90	4
Année 2014	0	0
Année 2015	54	2
Année 2016	51	3
Année 2017	48	0

* dossiers non finalisés pour 2015 et 2016

Ces ordinateurs complets peuvent convenir pour la bureautique et internet. Aucun suivi technique n'est assuré par la DOSI.

Les personnels concernés :

Les personnels titulaires et contractuels (contrat de plus de 6 mois) dont l'UAPV est employeur principal.

Les doctorants

Documents à fournir :

copie dernier avis d'imposition reçu

contrat travail contractuel +6mois

formulaire de demande

justificatifs situation familiale

Conditions :

Pas de condition restrictive actuellement du fait du nombre important de matériel

Critères d'attribution :

Composition familiale / nombre de demande

Revenu fiscal de référence/ nombre de parts = quotient familial

2.3 Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)

Le CASPUA, subventionné par l'Université d'Avignon en 2017 à hauteur de 22 900 € est une association qui propose des services de loisirs culturels, sportifs, ou touristiques aux personnels de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Cette association a pour but d'agir en faveur des loisirs du personnel titulaire ou contractuel et retraité de l'UAPV.

Le bureau est composé de 10 membres élus. 9 membres du bureau sont bénévoles et 1 membre bénéficie d'une décharge de service de 4 heures par semaine.

Le CASPUA a permis aux personnels de bénéficier en 2017 de rencontres conviviales, d'activités culturelles et sportives, d'un accompagnement de la vie familiale et sociale, et enfin la vente de produits à tarifs « comité d'entreprise ».

→ Les activités menées en 2017

Actions	Public concerné	Part du budget
Arbre de Noël (enfants des personnels) <i>spectacle, goûter, bons d'achat / cadeaux, chèques naissances</i>	400	28,30%
Organisation du pot de rentrée	200	3,30%
Opérations cinéma	121	28,50%
Vente de parfum	22	4,50%
Thalassothérapie	26	9,50%
Vente de tickets Piscine	36	2,20%
Hamam	39	5,20%
Festival d'Avignon in et off (centralisation des achats)	164	8,20%
Divers (Cirque Pinder, Cheval passion / Crinières d'or, chocolats Jeff de Bruges, prix Littéraire Inter-CE "CEZAM", Rallye Littéraire, bowling etc...)	55	4,90%
Fonctionnement et carte adhésion Accel/Cezam	230	5,50%
TOTAL		100%

GLOSSAIRE

A	AAE	Attaché d'administration de l'Etat
	ACMO	Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
	ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	AENES	Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	AIST	Association Interentreprise pour la Santé au Travail
	AMUE	Agence de Mutualisation des Universités et Établissements
	ANR	Agence Nationale de la Recherche
	ARE	Allocation d'aide au Retour à l'Emploi
	ASI	Assistant ingénieur de recherche et de formation
	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
	ATRF	Adjoint technique de recherche et de formation
	AVUC	Avignon Université Club
B	BAP	Branches d'Activités Professionnelles
	BAS / BIBAS	Bibliothécaire adjoint spécialisé / Bibliothécaire assistant spécialisé (depuis l'intégration dans le nouvel espace statutaire)
	BIATSS	Personnels de bibliothèques, ingénieurs administratifs techniques, sociaux et de santé
	BIEP	Bourse Interministérielle de l'Emploi Public
	BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
C	CA	Conseil d'administration
	CAR	Conseil d'administration restreint
	CAS Pensions	Compte d'affectation spécial pensions
	CASPUA	Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon
	CASU	Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire
	CDD	Contrat à durée déterminée
	CDI	Contrat à durée indéterminée
	CET	Compte Épargne Temps
	CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
	CHS	Comité d'hygiène et de sécurité
	CHSCT	Comité hygiène et sécurité et condition de travail
	CIA	Complément indemnitaire annuel
	CLD	Congé de longue durée
	CLM	Congé de longue maladie
	CNRS	Centre national de recherche scientifique
	CNU	Conseil national des universités
	CPE	Commission Paritaire d'Établissement
	CPU	Conférence des présidents d'universités
	CR	Commission de la Recherche
	CRCT	Congé pour recherche ou conversion thématique
	CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et sociales

	CS	Conseil Scientifique
	CT	Comité Technique
E	ENSAM	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
	EPS	Education Physique et Sportive
	EPSCP	Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
	ETP	Équivalent temps plein
	ETPR	Équivalent temps plein rémunéré
	ETPT	Équivalent temps plein travaillé
F	FER	Fiches d'exposition aux risques
	FLE	Français Langue Etrangère
G	GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
	GRH	Gestion des Ressources Humaines
	GVT	Glissement Vieillesse Technicité
H	HCERES	Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
I	IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité
	IATOSS	Ingénieurs Administratifs Techniques Ouvriers de Service et de Santé
	IFSE	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
	IPTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
	IGE	Ingénieur d'Étude de recherche et de formation
	IGR	Ingénieur de Recherche et de formation
	INM	Indice nouveau majoré
	INRA	Institut national de la recherche agronomique
	ITRF	Ingénieur et Technicien de Recherche et de Formation
	IUF	Institut universitaire de France
L	LRU	Loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités
	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
M	MAST	Maître de conférences associé (à temps partiel)
	MCF	Maître de conférences
	MLE	Maître de langues étrangères
N	NBI	Nouvelle bonification indiciaire
O	OREMS	Outil des Remontées des Emplois et de la Masse Salariale
P	PA	Prime d'Administration

	PACTE	Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État
	PAST	Professeur associé (à temps partiel)
	PCA	Prime pour Charges Administratives
	PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
	PES	Prime d'Excellence Scientifique
	PFI	Prime de Fonction Informatique
	PFR	Prime de Fonction et de Résultat
	PLP	Professeur de lycée professionnel
	PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
	PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
	PR	Professeur des universités
	PRAG	Professeur agrégé
	PRCE	Professeur certifié
	PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
	PRP	Prime de Responsabilité Pédagogique
	PUF	Plan Universitaire de Formation
R	RAEP	Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle
	RCE	Responsabilités et Compétences Élargies
	REFERENS	REFérentiel des Emploi-types de Recherche et de l'ENseignement Supérieur
	REME	REpertoire des Métiers
	RIFSEEP	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
S	SAENES	Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	SGEPES	Secrétaire Général d'Établissement Public d'Enseignement Supérieur
	SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
T	TCH RF	Technicien de Recherche et de Formation
	TEPA	Travail Emploi et Pouvoir d'Achat
	TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation
U	UAPV	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
	UFR-ip	Unité de Formation, de Recherche et d'insertion professionnelle

Remerciements

Remerciements particuliers à tous les personnels et services qui ont contribué à l'élaboration de ce bilan social

Directeur de publication : Présidence de l'Université et Direction des Ressources Humaines

Bilan Social résultant de l'observation des données au 31 décembre 2017

Source des données emplois, effectifs, rémunération : Harpège, fichiers kx paye DRFIP

Effectifs étudiants : année universitaire 2017/2018 remontées SISE au 15/01/2018

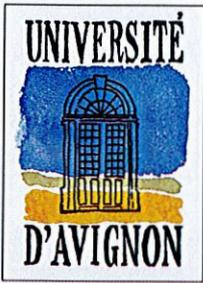
Repères & références statistiques – enseignements - formation - recherche édition 2017, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche

Portail PERSÉ (Prestations et Echanges sur les Ressources humaines du Supérieur à l'usage des Établissements) du Ministère de l'Enseignement Supérieur - Direction Générale des Ressources Humaines DGRH A (service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche et DGRH C (service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques)

Grilles des rémunérations : Direction des Affaires Financières du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche

ANNEXES





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

COMITE TECHNIQUE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

POINT N° 5 – PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2017

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU PROCES-VERBAL

Direction des Ressources
Humaines

Le Comité Technique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse s'est réuni le mardi 11 septembre 2018, sous la présidence de M. Philippe ELLERKAMP, président.

Après en avoir délibéré, le Comité Technique a rendu un **avis favorable à l'unanimité** concernant le point n° 5 de l'ordre du jour, portant sur la :

➤ « **Présentation du bilan social 2017** ».

Membres présent.e.s : 11 (6 titulaires et 5 suppléant.e.s)

Membres ayant voix délibérative : 7

Membres titulaires absent.e.s et non remplacé.e.s : 3

Document certifié conforme au procès-verbal.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

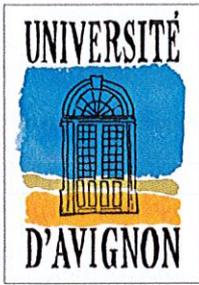
DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 33
Fax. +33 (0)4 90 16 25 50
Drh-CT@univ-avignon.fr
<http://www.univ-avignon.fr>

Avignon, le 9 octobre 2018

Le Président

Philippe ELLERKAMP



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
N° CA-2018-101**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

**POINT 7.1
APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2017**

Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2018, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3, IV, 7bis,
Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 27 juin 2017,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse en date du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité.

Membres composant le conseil : 28
Membres présents (13) ou supplésés (8) : 21
Membres absents et non supplésés : 7

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
PRESIDENCE
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
Campus Hannah Arendt
Site Centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
<http://www.univ-avignon.fr>

Avignon, le 24 septembre 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Philippe ELLERKAMP



26 SEP. 2018

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le